

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A Y 1745.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &
de Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Niceron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûc par Mr. de Camulat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Niceron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à present 45. vol.

315

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Mai 1745.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Littérature
& autres remarques curieuses.*

LES Srs. l'Honoré, Pere & Fils, Libraires à Amsterdam, viennent de donner au Public trois ouvrages de Xenophon ; le premier intitulé *Portrait de la condition des Rois*, traduit en François par Mr. COSTE. Le second, *La Retraite des dix Mille*. Et le troisiéme, *Les choses mémorables de Socrate*, traduit par Mr. CHARPENTIER, avec la vie de ce Philosophe, nouvelle Edition, revüe, corrigée & enrichie du Portrait de Xenophon & de la Carte Géographique de la Retraite des dix-Mille, 2. Tomes in douze.

Il leur reste fort peu d'Exemplaires des *Annales de la Monarchie d'Espagne & de Portugal*, depuis le commencement de la Monarchie, continuée jusqu'à l'année 1741. où l'on trouve tout ce qui s'est passé dans ce Royaume de plus important, & dans les autres parties de l'Europe.

de relatif à celle-là, de même que dans les Indes Orientales & Occidentales, avec la Description de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans ces Royaumes ; leur état présent, leurs intérêts, la forme du Gouvernement, l'étendue du Commerce. Le tout enrichi d'un nombre considérable de belles figures en taille douce, gravées par les plus habiles Graveurs d'Hollande, & de Cartes Géographiques, in quarto 4. Tomes sur grand Papier - Royal. Le même ouvrage in quarto 4. Tomes sur papier median ordinaire. Le même ouvrage in douze 8. Tomes.

NB. Cet Ouvrage est de tous ceux qui ont paru jusqu'à présent sur l'Espagne & le Portugal, celui qui a été écrit avec le plus d'impartialité, sans faire aucun tort aux Vertot, Vayrac ; Mariana y a sur-tout été consulté, & l'on n'a laissé là que ce qui pouvoit en paroître d'hyperbolique & de fabuleux. Le Règne de Sa Majesté Catholique Philippe V. aujourd'hui encore régnante, y a une relation si étroite avec Sa Majesté Très-Christienne Louis X V. que l'on trouve dans ces *Annales*, l'union de la France avec l'Espagne en quelque maniere comme formée par les Négociations qui se sont passées & qu'on trouve dans cet ouvrage. Le Ministère du Cardinal de Fleury & autres grands Ministres s'y voit en plein ; en un mot les Libraires, à qui on doit savoir gré de la publication de ces *Annales*, n'ont rien épargné pour que la beauté de l'impression, des Planches, Cartes, Caractere, Papier, répondit au débit que cet ouvrage a déjà eu : Et comme il ne leur en reste que peu d'Exemplaires, ils donneront encore jusqu'au dernier Decembre 1745. aux prix suivans des Exemplaires de cet ouvrage : savoir, le grand papier

des Princes &c. Mai 1745. 317

papier *super-Royal*, toutes les Cartes & les figures des premieres épreuves, in quarto 4. Tomes 28. flor. argent d'Hollande.

Le petit papier median in quarto 4. Tom. 20. fl.

L'in douze en 8. Tomes 18. fl.

Ce qui doit animer ceux qui ne l'ont pas encore, à l'acquérir. Après ledit terme, s'il arrivoit qu'il en restât quelques Exemplaires, ce qu'on ne présume pas, à cause du très-petit nombre in 4^o. qui en a été imprimé, ainsi qu'in douze, le prix, du premier Janvier 1746. & suivans, sera,

Le grand papier in quarto. fl. 36.

Le papier median in quarto. 26.

L'in douze 8. Tomes. 24.

Les mêmes Libraires impriment actuellement, & publieront incessamment *Les Ouvres de Théâtre de Mr. la Grange Chancel*, & celui de *Mr. la Fosse* en 4. Tomes in douze, enrichi de figures & considérablement augmenté. On les donnera aussi séparément à ceux qui les voudront. Ils ont donné depuis peu au Public, l'*Histoire de l'Empereur Charles VI.* contenant ce qui s'est passé de plus mémorable en Europe depuis sa naissance jusqu'à sa mort; de plus on y trouve l'*Histoire de l'Auguste Maison d'Autriche*, depuis son Fondateur Rodolphe Comte d'Habsbourg, la dernière révolution arrivée en Silesie, une Carte toute nouvelle de ce Duché, en 2. Tomes in 12. *Observations sur l'art de faire la guerre* 8^o. *Les Confessions de Madame la Comtesse D. * * ** 8^o. 2. parties.

L'Ambassadeur & ses fonctions avec les discours sur l'Élection de l'Empereur & des Electeurs de l'Empire: savoir, la *Bulle d'Or* qu'on trouve authentiquement rapportée dans cet ouvrage du célèbre Mr. de Vicquefort en 2. To-

mes in quatto. *Les Oeuvres de Mr. l'Abbé de St. Réal*, nouvelle Edition augmentée d'un Tome entier, & de plusieurs autres pièces de ce savant Auteur qui ne se trouvent dans aucune autre Edition que celle-ci, ornée de figures, culs de lampe & Vignettes, routes dessinées & gravées par un Disciple du célèbre B. Picart le Romain, en 6. Tomes in douze. *Le Théâtre des Grecs*, par le R. P. Brumoy, en 6. Tomes in douze, nouvelle Edition. *La Fable des Abeilles* in 8^o. 4. Tomes.

L'art de tenir les Livres de compte par Richard, in folio, nouvelle édition.

Le Paradis perdu, traduit de l'Anglois de Milton, & *le Paradis reconquis* in douze 4. Tomes.

Ils debitent l'*Histoire Romaine* depuis la Fondation de Rome jusqu'à la Bataille d'Actium, complete en 20. Tomes in douze par les RR. PP. Catrou & Rouillé.

Ils ont sous presse encore divers autres Ouvrages, dont ils auront soin d'instruire le Public lorsqu'ils seront achevés.

La Poulie & les Sceaux est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Quoique je sois petit, je suis fort nécessaire,
 Il est peu de Pays où je ne sois connu;
 Et l'on sort bien souvent d'une mauvaise affaire
 Quand l'on est de moi soutenu.
 Je sers dans les combats, je sers aussi l'amour.
 Et tel qui pour voir sa maîtresse
 Arrive dès le point du jour,
 Sans moi n'arriveroit que lorsque le jour cesse.
 Ma matiere est en mille lieux.

Ma figure n'est pas commune.

*Je ne vois goutte, & j'ai pourtant des yeux.
Je brille quelquefois sans Soleil & sans Lune.
Mon Pere en me faisant a la sueur au front,
Encore qu'il gèle à pierre fendre;
Et la peine qu'il prend ne le sauroit défendre,
Que quelquefois je ne lui fasse affront.*

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

Baviere. L'arrivée du Comte de Loos, Envoyé Extraordinaire de Saxe en cette Cour, précédée & suivie de quelques Couriers dépêchés à Vienne & de Vienne à Munich, avoit porté l'Electeur à suspendre l'envoi d'une Lettre circulaire destinée pour ses Ministres dans les Cours étrangères, afin de les instruire de tout ce qui s'est passé pendant la négociation de Hanau : Mais soit pour le peu de succès des ouvertures pour un accommodement avec la Cour de Vienne, soit pour d'autres raisons que nous ne nous croyons pas en droit d'aprofondir, cette Lettre, dattée du 30. Janvier, fut expédiée & renduë publique dans le cours du mois de Mars ; Quoique longue, on a crû ne pas devoir s'en tenir à un précis. La voici donc en son entier pour la fidélité de l'histoire du tems.

MAXIMILIEN-JOSEPH LEOPOLD,
par la grace de Dieu, Electeur, &c. Vous
aurez déjà reçu la triste nouvelle, qu'il a plu au
Tout-Puissant par sa Providence immuable, de
retirer à soi le Sérénissime, Très-Puissant & Invincible
Prince Charles VII., élu Empereur des Ro-
mains.

Réscrié de
l'Electeur
de Baviere.

main, nôtre très-chere Pere & Seigneur, & qu'il a terminé sa glorieuse vie de la maniere la plus Chrétienne & avec la grandeur d'ame la plus frappante. Ayant succédé à tous ses droits & Pays héréditaires, & ayant pris les rennes du Gouvernement qui nous est dévolu, dans l'embarras des conjonctures présentes, les liens par lesquels nous tenons à l'Allemagne nôtre chere Patrie, le sang qui coule dans nos veines, la Maison dont nous sommes le Chef, & principalement la mémoire respectable de feu l'Empereur nôtre Pere, exigent de nous que nous fassions connoître à tout l'Univers les choses qui sont arrivées depuis quelque-tems. Elles paroîtront en partie incroyables, & en partie insoutenables & injustes. Mais elles sont vraies & même feu Sa Maj. Imp. avoit résolu, peu de tems avant son décès, de les rendre publiques, afin qu'elles servissent de monument éternel à son amour pour la Paix & à sa grandeur d'ame.

Nous omettons, pour abréger, les tentatives souvent réitérées & toujours infructueuses, dans lesquelles l'amour de la Paix l'engagea & le soutint, tant avant qu'après la mort de feu Sa Maj. Imp. Charles VI. de glorieuse mémoire, afin d'éviter la nécessité de prendre les armes, & pour terminer à l'amiable les differends survenus par rapport à la Succession de la Maison d'Autriche, & prévenir ainsi l'embrasement d'une guerre dans l'Empire. Nous omettons pareillement ce qu'il fit dans les mêmes vûes, depuis qu'il fut parvenu au Trône Impérial, pour rendre heureux l'Empire qui lui avoit été confié, & y procurer une satisfaction universelle. C'est ce que témoignent assez le vésir continuel qu'il montra de rendre le repos à l'Allemagne, par l'entremise du Roi de la Grande-Bretagne, dont le Traité d'amitié, à la signature près, étoit venu jusqu'à son

son entière perfection, par la médiation offerte du Corps de l'Empire, l'invitation faite à L. H. P. quoiqu'intéressées pour la Cour de Vienne d'accepter conjointement cette médiation, & les Déclarations pacifiques que des Cours bien-intentionnées & amies de la Patrie ont souvent faites.

Mais nous croyons qu'il suffit de rapporter au juste les circonstances de l'infructueux Traité de Hanau, pour convaincre le Public qu'il n'a pas tenu à Sa Maj. Imp. de se réconcilier avec sa haute Partie adverse, de mettre fin aux pernicious troubles de la guerre, & de rétablir la tranquillité si nécessaire & si désirable dans l'Empire. Pour l'amour de ce même Empire, Sa Maj. y consentoit en véritable Pere de la Patrie, à une chose que la postérité aura peine à croire, c'est-à-dire, à sacrifier ses propres intérêts & ses plus légitimes prétentions. Elle déclaroit en meme-tems, que si l'on ne pouvoit porter sa Partie adverse à un accommodement, Sa Maj. Imp. ne cesseroit pas de désirer la Paix, & que rien ne pourroit l'en rebuter, que ce qui ne s'accorderoit point avec sa sublime dignité ou avec la gloire de l'Empire Germanique, & le bien commun de la Patrie. Ce qui suit peut servir de conviction complete.

Lorsque Sa Maj. Imp. s'adressa au mois de Mai 1743. à Sa Maj. Britannique par la voye du Landgrave Guillaume de Hesse, pour moyenner une paix, qui auroit été aussi préjudiciable à elle même & à sa postérité, qu'avantageuse à la Patrie, elle rendit le Roi d'Angleterre maître des conditions, se réservant seulement qu'elles ne portassent préjudice ni à sa gloire, ni à sa dignité.

Ces louables & magnanimes offres furent répétées le 2. & le 16. Juin de la même année, & continuées sans interruption jusqu'à l'arrivée de Sa Maj.

Britanni-

Britannique à Aschaffenbourg. Le premier effet en fut une déclaration du Roi de la Grande Bretagne portant, qu'on ne pouvoit entendre à aucune proposition de paix, mais qu'en cas que l'Empereur voulût se rendre à Francfort, le Roi feroit tout ce qui étoit en son pouvoir.

Sa Maj. Imp. n'hésita pas sur ces assurances, de faire de son côté tout ce qu'on désiroit d'elle; elle retourna sans délai par Augsbourg à Francfort, d'où Mr. le Landgrave de Hesse, qui s'y rendit aussi, alla ensuite à Hanau auprès de Sa Maj. Britannique; & muni, comme il l'étoit, d'un plein-pouvoir, il lui déclara, que Sa Maj. Imp. offroit de congédier les troupes Françoises Auxiliaires, qui lui avoient été envoyées pour faire valoir ses droits de Succession à l'Autriche, & pour défendre ses propres Etats héréditaires; mais que pour contre, se privant d'un si puissant secours, par un effet de son amour pour la Patrie & pour la paix, elle espéroit & désiroit ce qui suit, savoir.

I. Qu'en même tems que ses troupes Auxiliaires quitteroient le Territoire de l'Empire, les troupes ennemies de leur côté évacueroient la Baviere & le Haut-Palatinat ses Etats Patrimoniaux, & les lui restitueroient; de plus, que les Armées opposées & les troupes Auxiliaires, qui étoient sur le Meyn, abandonneroient également les Etats de l'Empire, qui seroient remis sur le même pied & dans l'état où ils étoient immédiatement après la mort de l'Empereur Charles VI.

II. Que les Pays héréditaires de l'Empereur étant ruinés & déserts, on chercheroit & on trouveroit des expédiens pour procurer une certaine somme par mois, pour le maintien de sa dignité & pour l'entretien de ses troupes, jusqu'à ce que les affaires fussent mises sur un pied essentiellement durable, par

les bons offices des Puissances Médiatrices.

III. Que Sa Maj. Imp. se remettoit à l'Empire & aux autres Puissances Médiatrices des conditions propres à applanir les difficultés de la Succession, & à procurer une paix solide & durable.

IV. Que pour rétablir une paix mutuelle & sincère, & une bonne intelligence, elle jugeroit nécessaire de publier une amnistie, par laquelle toutes confiscations & séquestrations seroient préalablement supprimées; ceux qui auroient adhéré à l'un ou à l'autre parti, & étoient dévenus prisonniers, ainsi que tous les otages, seroient relâchés & remis en leur liberté précédente. Et finalement.

V. Que les prisonniers de guerre des deux côtés seroient rendus.

Ces points renfermoient les conditions préliminaires, auxquelles Sa Majesté Imp. offroit de traiter & de conclure une paix, & ils prouvent combien elle avoit à cœur la tranquillité publique, & jusqu'où elle préféroit l'intérêt général à ses droits particuliers, que cependant elle étoit bien fondée de faire valoir par les armes.

La réponse de Mylord Carteret, Ministre d'Angleterre, au Prince Guillaume de Hesse, en date du 7. Juillet, étoit conçue en ces termes.

« Que le Roi étoit obligé à Son Alt. des ouvertures qu'elle lui avoit faites, d'autant qu'il souhaitoit sincèrement le rétablissement de la tranquillité dans l'Empire & dans l'Europe, & qu'il faisoit avec empressement une occasion si favorable de donner à Sa Maj. Imp. des marques de son amitié; mais que comme le Roi ne pouvoit s'engager à rien que de concert avec la Reine de Hongrie, son Alliée, qui demandoit toujours pour fondement de toutes les négociations, que les troupes Françoises
» fussent

» fussent obligées d'évacuer l'Empire, on ne de-
 » voit pas douter, que cet article étant une fois
 » accordé & arrêté, la Reine ne prêtât les mains
 » à une sincère réconciliation : Qu'au surplus,
 » lui Mylord, pour ne point abuser de la con-
 » fiance de Mt. le Landgrave, ne pouvoit pren-
 » dre sur soi, de promettre que la Reine resti-
 » tueroit préalablement la *Baviere & le Haut-*
 » *Palatinat*, mais qu'il pouvoit assurer Son Alt.
 » Sér. que le Roi feroit tout ce qui dépendroit
 » de lui, tant pour procurer à Sa Maj. Imp. la
 » restitution de ses Etats Patrimoniaux, que
 » pour favoriser ses autres vûs, aussi-tôt que
 » l'Empereur se feroit arrangé avec l'Empire,
 » pour en faire retirer les François. »

Cette réponse du Lord Carteret ne répondoit pas à l'attente de Sa Maj. Impériale, cependant elle ne refroidit ni son ardeur pour le rétablissement du repos public, ni sa confiance en Sa Maj. Britannique. Elle ne pouvoit se figurer que ce Prince eut oublié les bons offices qu'elle avoit employés auprès du Roi Très-Chrétien, pour détourner l'orage dont les Etats de Hanover étoient menacés, & que c'étoit purement à Sa Maj. Imp. que ces Etats étoient redevables de la neutralité qui leur avoit été accordée. Sa M. fit donc déclarer ultérieurement par Mr. le Landgrave, qu'elle ne sauroit croire que le Roi de la Grande Bretagne insistât sur la retraite des troupes Françoises, avant qu'on se fût expliqué plus clairement sur les articles préliminaires qu'elle avoit fait proposer; que néanmoins elle se prêteroit à tout ce qui pourroit faciliter le rétablissement du repos dans l'Empire & d'une bonne intelligence avec sa Haute Partie adverse, & que dans cette vûe elle ne feroit point de difficulté de s'obliger envers le Roi de la Grande Bretagne, de congédier les troupes Françoises & de procurer leur
retraite;

retraite, à condition cependant, qu'en même-tems qu'elles repasseroient le Rhin, les Etats Patrimoniaux de Sa Maj. Imp. seroient évacués & restitués, & que l'Armée Alliée se retireroit aussi & évacueroit pareillement l'Empire.

Après plusieurs allées & venues on convint des articles suivans. 1. L'Empereur congédiera les troupes de France, & les engagera à évacuer le Territoire de l'Empire. 2. Sa M. Imp. & Sa M. Brit. se concerteront sans délai avec l'Empire, les Puissances Maritimes & d'autres Puissances, pour faire consentir la France à une Paix solide & générale pour l'Empire. 3. Mais comme par cette démarche Sa M. Imp. se prive de tout secours de la part de la France, & que ses Etats sont tellement ruinés, qu'ils ne sauroient suffire à son entretien, il lui sera fourni par mois une somme convenable, à commencer quatre semaines après la signature de l'accommodement, jusqu'à ce qu'avec la concurrence de l'Empire on lui ait assuré, pour toujours & à perpétuité, une augmentation de revenus convenable à sa dignité Impériale, aussi bien qu'au lustre de sa Maison, en faveur de laquelle la Baviere sera érigée en Royaume. 4. Comme il n'est pas vraisemblable que la Reine de Hongrie évacue la Baviere & le Haut-Palatinat, avant qu'on l'ait tranquillisée sur les prétentions formées par l'Empereur, Sa Maj. Imp. y renoncera pour elle & pour ses descendans. 5. Cet Acte de renonciation passé, les Etats héréditaires de Sa Maj. Imp. lui seront restitués sans aucune exception. 6. La Reine de Hongrie la reconnoitra en sa qualité de Chef de l'Empire & Sa Maj. Imp. reconnoitra pareillement la Reine de Hongrie & de Boheme, & travaillera à remettre le Suffrage de Boheme en activité. 7. On accordera de part & d'autre une amnistie générale. 8. Les prisonniers de guerre seront rendus

rendus sans rançon, & l'on restituera les canons & armes, qui ont été enlevés des Arsenaux de Sa Maj. Impériale, ainsi que de celui de la Bourgeoise de Munich.

Ce projet fut couché le 15. Juillet & la résolution prise de le signer le 16. & en attendant qu'il fût envoyé aux Cours intéressées, on dressa un Acte d'assurance, portant en substance, que Sa Maj. Imp. en accordant ces points pour servir de base à un accommodement avec la Reine de Hongrie, espéroit que Sa Majesté Britannique en garantiroit l'exécution, qu'elle s'engageroit à favoriser les intérêts de sa Maison, & à lui procurer des avantages ultérieurs, qui cependant ne tomberoient pas à charge de la Reine de Hongrie, & qu'elle lui feroit compter incessamment 300. mille écus, savoir, cent après la signature de cet Acte, & les autres 200. à vingt jours d'intervalle les uns des autres; enfin que S. M. Brit. s'emploieroit auprès de la Reine de Hongrie pour que ses Officiers n'épuisassent pas davantage les Etats de Sa Maj. Impériale.

Le 16. Juillet étant arrivé, au lieu de procéder à la signature, Sa Maj. Britannique envoya au Landgrave la déclaration suivante: Que bien qu'elle approuvât pour sa personne le projet arrêté, & qu'elle eut été bien aise de passer en même tems l'Acte d'assurance entre-elle & l'Empereur; elle n'avoit pu cependant prendre sur soi de le faire, sans l'avoir préalablement envoyé en Angleterre, pour savoir si elle seroit appuyée par son Parlement, lorsqu'il s'agiroit de procéder sur ce projet à l'accommodement avec la Reine de Hongrie; que ce seroit ne point répondre à la confiance que lui témoignoit l'Empereur, que de lui donner pour sûr ce qu'elle ne seroit peut-être pas en état d'exécuter; qu'il ne s'agissoit que d'un délai de quinze jours; qu'au reste elle ne

doutoit

doutoit pas que ce projet ne fût goûté en Angleterre, & qu'aussi-tôt qu'elle auroit reçu la réponse qu'elle espéroit, elle ne tarderoit pas de mettre la dernière main à l'Acte d'assurance, & qu'en attendant, pour donner à l'Empereur des preuves de son amitié & de la droiture de ses intentions, elle offroit à lui faire remettre incessamment cent mille écus, laquelle somme ne l'engageroit à rien, aussi bien que le projet, si en Angleterre on ne trouvoit pas à propos de l'appuyer au Parlement; que du reste l'Empereur devoit être persuadé, qu'aussi-tôt qu'on seroit sûr du côté de l'Angleterre, Sa Maj. Britannique iroit au-devant des espérances mêmes de Sa Maj. Imp.

En attendant le retour du Courier, que le Lord Carteret disoit avoir été envoyé en Angleterre, l'Empereur, pour ne point donner lieu à des soupçons sur la droiture de ses intentions, accepta les cent mille écus, en déclarant en même-tems, que regardant cette démarche comme un engagement formel de son côté, il en attendoit autant de Sa Maj. Britannique, espérant qu'elle ne refuseroit pas de promettre de porter dès-lors la Cour de Vienne à cesser tous les sièges, démolitions & exactions dans la Bavière, & qu'aussi-tôt cette promesse faite, Sa Maj. Impériale accepteroit les cent mille écus.

Contre toute attente, cette proposition ne parut pas acceptable. Aussi l'on commença bientôt à s'apercevoir qu'on s'éloignoit imperceptiblement du projet arrêté, puisqu'au lieu de témoigner quelque empressement pour préparer les voyes à la Paix, on ne faisoit mention que du retour du Courier. Il est vrai cependant que le Lord Carteret ne cessoit de leurrer Sa Maj. Imp. par de flatteuses espérances, & qu'il lui fit même savoir, de ne point faire attention aux rudes expressions de la Lettre du Comte de Kœvenhüller au Comte de Seckendorff, afin de ne point

point arrêter, par de fausses délicatesses, l'ouvrage salutaire de la Paix.

Le Courier étant enfin arrivé le premier Août, le même jour que le Lord Carteret s'étoit expliqué, comme on vient de le voir, ce Ministre commença d'insinuer, que le Ministère Anglois ne jugeoit pas encore à propos de tirer l'Empereur d'embarras, mais croyoit plus convenable de le laisser à la charge de la France, qui à la fin ne se trouveroit pas en état de fournir à de si grandes dépenses; que Sa Majesté Impériale ne s'étoit encore détachée de cette Couronne que par des paroles; qu'elle devoit témoigner une plus grande confiance envers la Grande-Bretagne, qui seule pouvoit la tirer d'affaire.

Le trois Août, on reçut par écrit ce qui suit: Que la réponse venue d'Angleterre n'étant pas telle qu'on l'avoit espérée, il falloit à présent se concerter avec la Reine de Hongrie, pour en obtenir quelque chose pour Sa Maj. Impériale; que si elle vouloit s'expliquer confidemment sur les dernières conditions, on tâcheroit de les lui faire les meilleures qu'il seroit possible; qu'on demanderoit incessamment à la Reine sa dernière résolution, & que l'accommodement une fois fait avec cette Princesse, l'Angleterre de son côté pourroit faire quelque chose pour l'Empereur.

Une réponse si froide & peu conforme aux premières déclarations, rompit en quelque façon l'ouvrage salutaire de la Paix, le Landgrave Guillaume, qui connoissoit la source de ces défaites, n'ayant plus voulu s'en mêler. Mais Sa Majesté Impériale, dont rien n'étoit capable d'amortir le zèle pour une sincère réconciliation, insista par le Baron d'Aslang, son Ministre, sur les articles du Projet arrêté, auxquels elle voulut bien ajouter: Qu'elle étoit prête à remettre les Places fortes de les Etats en
mains

mais neutres, jusqu'à l'entière conclusion de la Paix ; qu'Elle consentoit à une Armée de neutralité & la feroit joindre par 15000. hommes de ses Troupes ; qu'Elle retireroit ses Garnisons de *Philipsbourg* & de *Kehl*, & finalement qu'Elle donneroît aux Puissances Maritimes toutes les assurances possibles de sa bonne foi.

Ces preuves si convainquantes d'une sincère confiance, furent cependant sans effet. On se servit pour les éluder de toutes sortes de défaites & d'objections simulées ; & le Traité de Worms étant arrivé à sa perfection, la Négociation cessa tout d'un coup, comme s'il n'avoit jamais été question de Paix.

Telle est la véritable relation des Négociations de Hanau, que Nous avons jugé à propos de rendre publique, pour faire revenir l'Univers des préjugés, où il peut être à ce sujet, & pour éterniser dans nôtre Patrie Germanique, qui est à présent sans Chef, la mémoire d'un Empereur, qui a voulu lui faire un sacrifice si important. Ses Etats impartiaux jugeront, si après tant d'adversités & de persécutions non méritées, on peut imputer à Sa Majesté Impériale, qui n'a été retirée que trop-tôt de ce monde, la cause & la continuation d'un mal qui augmente au lieu de diminuer ; à ce Prince qui n'a été occupé que du soin du rétablissement de la Paix, de la tranquillité & de l'union, & qui sacrifioit de grand cœur ses propres intérêts au maintien de l'autorité, de la gloire & de la dignité de l'Empire.

Sa Majesté Impériale voyant donc que toute espérance étoit évanouie, il étoit bien naturel que pour mettre son propre salut & ses droits à couvert, Elle entrât avec d'autres Electeurs & Princes dans une plus étroite alliance, ayant pour base le bien de l'Empire, sa gloire & sa constitu-

tion ; & ce fut-la ce qui fit éclore l'Union de Francfort , qui fit si bien changer les affaires de face , qu'il n'auroit pas été à conseiller à Sa Majesté , comme il ne lui étoit plus libre non plus , de rentrer dans des voyes de paix , dont on avoit rejetté les conditions. Cependant Elle n'a pas été toujours moins disposée à donner les mains à un accommodement raisonnable , juste & convenable à la postérité.

C'est cette admirable disposition , cet empressement pour la Paix de feu Sa Majesté Impériale nôtre Pere de glorieuse mémoire , que Nous nous proposons pour règle de nôtre conduite dans les commencemens épineux & turbulens de nôtre Régence , mettant à son imitation nôtre entière confiance en Dieu , dont la bonté lui a conservé ces grands sentimens , qui ont fait toute sa consolation jusqu'aux derniers momens de sa vie. Nous remplirons religieusement nos devoirs envers l'Empire en qualité d'un de ses membres ; Nous contribuerons de toutes nos forces à obtenir au plutôt une Paix solide & durable , à éloigner une guerre intestine si fatale à l'Empire , & à le soutenir & mettre à couvert contre tous dangers ultérieurs.

Au surplus , quoique Nous n'ayons pas pris en entier les titres de feu nôtre Pere , celui dont Nous nous servons doit être censé les comprendre tous. Aussi ne prétendons-nous pas déroger par-là à nos droits héréditaires , & moins encore y renoncer à nôtre préjudice , étant fermement résolu de les conserver en toute leur force & sans aucune diminution.

La publication de ce Réscrit s'est faite après celle d'un Decret qui casse & annulle tous les Mandemens , Ordonnances & Edits rendus par la précédente administration Autrichienne , soit dans les affaires de la Police , soit dans celles de

la Justice, de la Guerre & des Finances : Décret, suivant lequel les Sentences des causes jugées définitivement, ou par voye d'interlocution, sont déclarées invalides, à l'exception de celles qui concernent les Seigneuries, Couvents, Villes & Bourgs, lesquels jouissent depuis long-tems de l'exercice de leur propre Jurisdiction.

Ce Décret & la Lettre Circulaire de l'Electeur, donnés après la négociation épuisée du Comte de Loos, ont découvert que les choses alloient rester dans le trouble; qu'on s'étoit flatté en vain d'un prochain accommodement avec la Cour de Vienne, & que l'événement ne tarderoit gueres à justifier cette idée. En effet, les hostilités ont recommencées, quoiqu'on crut devoir s'attendre au contraire par l'arrivée à *Munich* du Baron de Droft, Grand Droftart de *Westphalie*, & Envoyé extraordinaire de l'Electeur de *Cologne*, chargé d'offrir les bons offices de son Maître pour moyenner l'accocomdement dont il étoit question. Mais l'offre de S. A. Electorale de *Cologne* faire sur un certain pied, n'ayant rien produit, on commença de croire que les engagements mêmes contractés par ce Prince, étoient opposés aux intérêts de la Maison de Baviere, ce qui porta l'Electeur à lui écrire une Lettre, à laquelle un Courier dépêché de *Bonn* a apporté la réponse. Le Baron de Droft a fait de cette réponse le sujet d'une de ses conférences. Elle est remplie de dignité, & porte « que Son » Altesse Electorale de *Cologne* est incapable de » faire aucune démarche qui puisse être con- » traire aux intérêts de sa Maison, ou y porter » préjudice: Que la sùteté de l'Empire en gé- » néral, & celle de ses Etats en particulier, » l'ont obligée de prendre avec quelques Puif-

I I.
Les affaires de l'Electorat continuent d'être dans le trouble.

» Puiffances, les engagemens où elle est entrée
 » depuis peu; mais que leur véritable & prin-
 » cipal objet est de garantir son propre Pays,
 » des maux que la guerre occasionne dans ceux
 » des Princes & des Cercles voisins. »

On se promet ensuite d'autant moins un succès heureux de la négociation du Baron de Drost, que le Comte de Thöring, qui est au timon des affaires, déclara aux Ministres du Roi de Prusse, de l'Electeur Palatin & de *Cassel*, que l'Electeur ne se prêteroit jamais à un accommodement dans lequel ses Alliés ne seroient pas compris, & qu'il ne paroït pas que la Cour de *Vienne* eut intention de traiter avec celles de *Versailles* & de *Berlin*. Le Conseil de guerre rendit peu de jours après une Ordonnance par laquelle il étoit enjoint à tous les Officiers Civils, de hâter la levée des milices destinées à rendre les Régimens Electoraux complets, ce qui a été depuis exécuté de manière, que S. A. Electorale se trouve avoir actuellement vingt-mille hommes effectifs de ses propres troupes, non compris les auxiliaires de France & de Hesse, ni les troupes Palatines, qui ont aussi reçu leurs recrues.

III.
 Nouvelles
 opérations
 militaires
 en *Baviere*.

Tout se retrouvant ainsi dans l'état d'agitation & de prétention que l'a laissé le précédent règne, & la saison propre à reprendre les armes se représentant, le Prince de Saxe-Hildbourghausen, nommé Commandant des troupes de l'Electeur en attendant que le Comte de Thöring en prenne le commandement en Chef, n'a rien négligé pour ouvrir la campagne le plutôt possible. Cependant il a été devancé par les Généraux Autrichiens. Le Général Bathiani, qui commande l'Armée Autrichienne, l'ayant rassemblée sans bruit, lui fit passer l'*Inn* le 21. Mars, & une colonne de la gauche s'êtit d'abord

jetée sur les quartiers des troupes Bavaoises qui continuoient d'être aux environs de *Pfarkirchen* & du Château de *Griesbach*, dont les Garnisons ensemble de mille hommes, ont été faites prisonnières de guerre. Ceci fut précédé d'une escarmouche entre une compagnie franche des Bavaois, que le Général Trips défit devant *Pfarkirchen*. Les Bavaois surpris, peut-être, de se voir si subitement attaqués, se sont retirés précipitamment de leurs divers postes, abandonnant sur tout *Allerspach*, & commandant tous les chevaux & voitures qu'il y avoit dans le Baillage de *Vilshoven*; ce qui s'est fait avec beaucoup d'ordre, mais non sans quelque perte en hommes & en chevaux, qui avec divers magasins considérables établis entre l'*Iser* & l'*Inn*, sont tombés au pouvoir des troupes légères Autrichiennes, dont les courses se signaloient jusques aux portes de *Landshut*, quartier-général du Prince de Saxe-Hildbourghausen, & le rendez-vous de son Armée. Ce début des opérations de l'Armée de la Reine fit faire à celle de l'Electeur & à ses troupes auxiliaires, de grands mouvemens; on les avoit ordonnés dans des Conseils de guerre tenus à *Munich*, & tout se mit en marche pour renforcer les postes de l'*Iser*, en se repliant sur cette riviere, & pour se porter où le danger seroit le plus grand. Mais les troupes dispersées dans les Villages pour la commodité des subsistances, ne pouvant se rassembler assez-tôt, ni en assez grand nombre pour faire tête aux Autrichiens, & ceux-ci ne rencontrant aucune opposition, se sont portés de la *Salza* & de la *Rot* sur la *Vils*, ayant à leur tête le Général Brown.

Le dessein de ce Général étoit de s'emparer

IV.
Vilshoven
 prise par les
Autrichiens.

de *Vilshoven*, place d'importance. Il s'y présenta le 24. avec un corps de dix-mille hommes & plusieurs pièces d'artillerie, & après l'avoir sommée de se rendre, il commença à la battre pour détruire un gros magasin qu'on y avoit établi. Le 25. & le 26. il y fit donner deux assauts, que la garnison repoussa avec beaucoup de fermeté. Le Général Brown attendoit un renfort de *Passau* pour donner à la Place un troisième assaut, & l'ayant reçu le 28. le nouvel assaut fut exécuté ce même jour d'une manière si courageuse, que les assiégés, après une opiniâtre résistance, se voyans de toutes parts environnés de flammes, prirent le parti de se rendre prisonniers de guerre, au nombre de plus de trois mille hommes, partie Bavaois, mais la plus grande partie Hessois. Cette garnison a été conduite à *Passau* avec son commandement qui est Mr. du Chaffar.

Les Autrichiens ayant pris poste dans *Vilshoven* & ses environs, se sont avancés en force dans l'intérieur de la *Baviere*. Le Lieutenant-Général de Bernclau, avec un corps considérable, a de son côté passé le *Danube* après la prise de cette Place, & s'étant porté à *Deckendorf*, il y a repassé ce fleuve, dans la langue de terre qu'y forme l'*Iser* en s'y jettant, un détachement Hessois s'en étant retiré, sans s'opposer au débarquement des Autrichiens qui ont fait le passage. Mais le 2. Avril un autre détachement des mêmes troupes y revint, & attaqua avec beaucoup de vigueur les troupes de la Reine, qui le repousserent & l'obligerent à reprendre le chemin de *Pladling*, lieu de retraite que le corps Hessois a pris.

Les troupes Françaises sont sorties de tous leurs

leurs quartiers au-delà de la *Lech*, sur ces mouvemens & ces premières entreprises de l'Armée Autrichienne, & elles ont abandonné divers postes, & entre-autres la Ville de *Kelheim*, d'où la garnison s'est réunie aux autres troupes de la même nation & aux Bavarois & Hellois, dans les environs de *Landsbut*. Mais cette nouvelle situation des affaires pour le nouvel Electeur, remet tout son Pays dans la consternation & dans le trouble, le fait songer, dit-on, au parti de se retirer de *Munich*, à *Augsbourg*, pour s'y arrêter jusqu'à ce qu'elles ayent changé de face.

Ce Prince déclara le 28. Mars, jour anniversaire de sa naissance, le Prince de Furstenberg, Grand Maître de sa Maison; le Baron Joseph de Lerchenfeld, Grand Maréchal de la Cour; le Comte Maximilien de Tettenbach, Grand-Ecuyer; le Comte Guy de Tauffkirchen, Capitaine de la Garde des Archers; le Comte Piosafque, Capitaine des Trabans; le Baron de Seyffel, Grand-Garde de la vaisselle de la Cour; le Comte Maximilien de Thôring, Grand Veneur; le Baron de Preysing, Vice-Ecuyer; le Comte Maximilien de Fugger, Vice-Fauconnier; le Comte Leoni, Cornette des Archers; le Comte Norbert de Thôring, Lieutenant des Trabans; les Comtes Rombutti & Lodron de Haag, Lieutenans des Archers. L'Electeur créa aussi Chambellans, les Barons de Stein & d'Ingenhein, le Baron de Glossen de Gern, le Baron de Glossen de Heydenbourg, le Comte Gondacre de Thierheim, le Comte de Thôring-Seefeldt, & le Comte de Beaujeu. Le Comte Emanuel de Thôring est fait Président de la Chambre des Finances de l'Electorat. Depuis, le Comte d'Arco a été nommé Grand-Maître de la Maison de l'Electrice

le Comte Douairière; le Baron de Ruëpp, Grand Maître des Cuisines de cette Princesse; le Comte Charles de Lodron, Capitaine des Trabans de la Garde; & le Comte Charles de Hundt, Grand-Garde de vaisselle.

*Armée sur
le Rhin.*

Comme on est le plus attentif, dans le tems présent, aux mouvemens des Armées, après avoir rapporté ceux qui se présentent de la *Bavie*, d'où on s'attend de recevoir bientôt la nouvelle d'une action sur l'*Iser*, venons à ce qui se passe en *Souabe* & sur le *Rhin*. Il n'y a eu tant du côté de l'Armée des Hauts Alliés que de celle de France, que des marches & contremarques depuis ce qu'en ont montré nos derniers Mémoires, jusqu'au commencement du mois d'*Avril*. La première composée de 33. mille hommes, & dans la position qu'elle avoit prise le long de la *Lahn* où elle occupoit dix à douze lieues de Pays, commença le 2. *Avril* à se resserrer, le Duc d'*Ahrenberg* & les autres Généraux qui la commandent, l'ayant jugé nécessaire pour être plus en état de faire face à l'ennemi, & de rompre les desseins qu'il pourroit avoir en passant la *Lahn*. En conséquence le Duc d'*Ahrenberg*, dont le quartier général étoit à *Hadamar*, l'a transporté à *Montabaur*. Les troupes Hollandoises qui avoient leur cantonnement aux environs de *Limbourg*, se sont étendues sur la droite, en tirant du côté de *Villersberg* & de *Westerbourg*. Les *Hannovriens* formant la gauche, & qui, par le changement de cette position, sont rapprochés du centre, occupent *Limbourg* & *Hadamar*: Et de cette disposition il résulroit alors l'avantage d'être joints plus aisément par les troupes *Munstériennes*, qu'on a dit prématurément le mois passé

avois

avoir déjà fait cette jonction. Il en résultoit de plus, que le Duc d'Ahrenberg se trouvoit en état de recevoir vigouteusement les François s'ils tentoient le passage de la *Lahne*. Il avoit pris d'ailleurs toutes les mesures à cet effet avec Mrs. de Smiffaert & de Sommerfeldt qui commandent les Hollandois & les Hannoveriens, en fortifiant toutes les Villes & Bourgs qu'il y a sur la *Lahne*, sur-tout le poste d'importance où cette riviere se jette dans le *Rhin*, savoir, *Ober-Lahnstein*, *Nieder-Lahnstein*, & le Château de *Loneck*, postes dans lesquels on a mis bonne garnison. L'Armée Françoisë à laquelle le Prince de Conti n'est point encore arrivé, mais qui reste toujours commandée par le Maréchal de Maillebois, s'est étendue, depuis qu'elle a passé le *Meyn*, jusqu'à *Wissbaden* & *Königstein*, se fortifiant dans tous les postes qu'elle croit lui être de quelque bienléance ou nécessaires à l'exécution de ses desseins, & s'emparant de ceux qui ne lui sont pas cédés de gré. *Königstein* a eu ce fort onze jours après l'affaire arrivée au détachement Hannoverien qui fut fait prisonnier au Château de *Cronembourg*, savoir le 25. Mars.

Le Maréchal de Maillebois fit savoir ce jour-là à l'Electeur de Mayence qu'il avoit ordre de lui demander cette Forteresse, afin de prévenir que les Hannoveriens ou autres troupes alliées ne s'en emparassent. L'Electeur fit réponse à ce Général qu'il ne devoit rien appréhender de semblable; que la neutralité seroit exactement observée, & que ni les Hannoveriens ni aucunes autres troupes ne seroient admises dans *Königstein*. Le Maréchal de Maillebois fit savoir immédiatement après à S. A. E. que cette réponse ne le satisfaisoit point, & que puisqu'on refu-

VI.

Les François s'emparent de Königstein.

soit

soit de lui accorder de bon gré ce qu'il demandoit, il sauroit bien se le procurer par la force. En effet, un corps de troupes Françaises s'avança le 27. vers *Königsstein*, avec huit pièces de canon, qui furent mises en batterie. Elles étoient prêtes à tirer le 30. Lorsque le Commandant, qui avoit reçu ordre de ne pas attendre l'extrémité, capitula, & remit la Place aux François, sauf la conservation des droits de l'Electeur.

Cette entreprise du Maréchal de Maillebois avoit été précédée d'une réponse de lui aux représentations contenuës dans le Mémoire du Cercle Electoral du *Rhin*, que l'on donna le mois passé pag. 300. & suivantes. La voici.

VII.
Réponse du
Maréchal de
Maillebois
aux réquisi-
tions du
Cercle du
Rhin.

» LE Maréchal de Maillebois ne croyoit
» point devoir s'attendre à la réquisition
» que Son Altesse Electorale de *Mayence* lui a
» faite le 22. du mois de Fevrier dernier, de la
» part du Cercle Electorale du *Rhin*, assemblé
» à *Frankfort*. Et quoiqu'il n'ait à alleguer pour
» y répondre, que les mêmes raisons dont il a
» déjà fait part, & que ces motifs soient en-
» core augmentés de force, par le propre fait
» des ennemis & de leurs alliés, il a cependant
» demandé à sa Cœur de nouveaux ordres, qu'il
» vient de recevoir.

» La justice & la raison de guerre ont éga-
» lement autorisé le Roi à ne point abandon-
» ner ses Alliés. Ils ont réclamé le secours de
» Sa Majesté, & ils en seront secourus tant
» qu'ils auront besoin de sa défense. Le seul
» moyen de faire retirer les Armées de *France*,
» est de faire passer la nécessité de leur séjour.
» Par une conduite bien opposée, le Général
» Autrichien a trouvé à propos de faire pu-
» blier

» blier, qu'il traiteroit en Pays ennemis, les
» Etats de l'Electeur Palatin, quelque part qu'ils
» fussent situés. L'effet a déjà suivi la menace,
» & les peuples de cet Allié de la France en
» réclament vengeance.

» Si l'Empire adopte la neutralité, pour-
» quoi quelques Cercles prétendront-ils avoir
» le droit de favoriser une partie préférable-
» ment à l'autre? Le Cercle Electoral n'exige
» rien des troupes de la Reine d'Hongrie & de
» celles de ses Alliés. Veut-il, en les attirant
» & les souffrant, exciter leurs hostilités, &
» favoriser la ruine de la Maison de Baviere &
» celle de ses Alliés, afin d'augmenter les trou-
» bles de l'Empire, & d'en éloigner l'ordre &
» la paix ?

» Pour ce qui est du payement des subsistan-
» ces fournies aux troupes du Roi par le Cer-
» cle Electoral, les assurances données par Sa
» Majesté annoncent sa justice, ainsi que les
» égards dûs à la neutralité & aux alliances qui
» font en vigueur. »

Réponse à laquelle l'Electeur de Mayences s'at-
tendoit aussi peu que les Etats du Cercle. Elle
détruit l'idée dans laquelle on disoit le Maré-
chal de Maillebois, qu'il avoit reçu gracieuse-
ment les représentations du Cercle, & qu'il en
appuyeroit le contenu, d'autant plus, qu'outre
ce qui a été exécuté sur *Königstein*, ce Géné-
ral a encore exigé 800. mille rations de fou-
rages de l'Electorat de Mayence qui lui sont
fournies en argent, faute de le pouvoir faire
en nature. Il a fait aussi tirer presque tous les
grains & fourrages de l'Abbaye d'*Arrespourg* à
deux lieux de *Wetzlar*. Cette dernière opéra-
tion

tion s'est faite le 7. Les François en agissent à peu près sur le même pied dans toute la *Weterawie*, ce qui leur produit & forme des magasins si considérables, qu'au nombre de 42. à 43. mille hommes que se trouve leur Armée, il seroit croyable qu'elle en eut au-delà de ce qui lui est nécessaire pour toute la campagne. Car un gros Corps qui étoit en marche de la *Souabe* pour renforcer son Armée, va en *Baviere*, six Bataillons & dix Escadrons ayant déjà pris la route de ce Pays, & dix-sept autres Bataillons avec 35. Escadrons se tenans prêts à les suivre. Les nouveaux progrès des troupes Autrichiennes dans la *Baviere* ont ainsi fait changer, à l'égard de la marche des troupes Françoises de la *Souabe*, la résolution de la Cour de France d'avoir sur le *Rhin* la grande supériorité sur l'Armée des Alliés qu'elle se promettoit, pour lui porter le grand coup médité, & se rabattre ensuite sur l'Electorat d'Hannover. Mais le Maréchal de Maillebois, qui a son quartier à *Ufingen*, le conserve, & quoi qu'il ait fait discontinuer des travaux qu'on faisoit à *Haxst*, *Steinheim* & ailleurs, il tient actuellement encore des troupes dans tous les Bourgs & Villages de l'un & de l'autre côté du *Meyn* depuis *Afchaffembourg* jusqu'à *Mayence*. Il en a même sur le *Rhin*, & particulièrement un Corps de 500. Grenadiers à *Veiffenan*, sous le canon de *Mayence*.

L'Armée des Hauts Alliés commençoit le 11. à faire des mouvemens, d'où l'on conjecturoit qu'elle ne feroit plus un long séjour dans la dernière position resserrée qu'elle a prise derrière la *Lahn*. On rassemble sur-tout tous les Bateaux qu'il y a sur cette riviere. Les Pontons du Corps
des

des troupes Hollandoises lui arrivent aussi de *Maefreche*. Ils ont passé le 13. à *Cologne*.

Ce qu'on peut joindre ici qui concerne les Cercles, est, que la plupart des Etats ont leurs contingens complets sur le pied du quadruple : Que l'union ne sauroit être plus parfaite par rapport à tout ce qui regarde leur gloire & leur sûreté : Que la Reine de Hongrie & de Bohême a conclu avec celui de *Souabe* un Cartel pour la reddition des déferteurs, & qu'elle en conclura incessamment un semblable avec le Cercle de *Franconie*, dont les Députés sont assemblés à *Schweinfurth* : Qu'il n'y a actuellement d'autres troupes de S. M. Hongroise dans *l'Autriche Antérieure*, qu'à *Bregentz*, dont la Garnison est cependant forte, & résoluë de se défendre à toute extrémité; & que les Paysans des environs, qui marquent toujours beaucoup de zèle pour cette Souveraine, font souvent des courses vers les endroits où il y a des troupes Françoises.

L'affaire de l'Élection d'un Chef à donner à l'Empire, ne paroît nullement s'avancer, quoi qu'on sache que tous les Ambassadeurs soient déjà nommés pour y assister, ensuite des invitations faites par Mrs. de *Kestelstatt* & d'*Erthal*, Envoyés de l'Électeur de *Mayence* dans toutes les Cours Electorales, sans avoir omis celle de *Vienne* pour le suffrage à donner par le premier des Electorats qui est celui de *Bohême*. On ne pense pas cependant que la cause du retardement de cette affaire vienne d'une déclaration que le Roi de *Prusse* en sa qualité d'Électeur de *Brandebourg*, l'Électeur de *Bavière* & l'Électeur *Palatin* ont fait faire aux autres Cours Electorales, & par laquelle ces trois Princes prétendent que la sus-

pension

VIII.
Affaire de
l'Élection
Impériale.

pension de ce suffrage, arrêtée pour la précédente
 élection, doit être levée; puisque les raisons
 qu'on objecte de la part de la Cour de Vienne,
 & que quelques autres Cours ont appuyées de
 leur approbation, sont » Que la suspension de
 » la voix de Bohême, en supposant même
 » qu'elle n'ait pas été illégale, n'a pû être
 » astreinte qu'à l'élection pour laquelle on a
 » trouvé bon de la suspendre: Que le cas d'une
 » nouvelle élection remet cette voix naturelle-
 » ment dans sa première activité: Et qu'ainsi
 » l'invitation des Députés du Royaume & Ele-
 » ctorat de Bohême s'est faite sur ce principe,
 » & sur le fondement solide qui en résulte
 » &c.

Or la déclaration des trois Electeurs contre
 l'invitation pour le suffrage de Bohême, porte
 en propres termes » Que personne n'ignore
 » les raisons qui ont déterminé les Electeurs
 » du Saint Empire Romain à suspendre la voix
 » & le suffrage de Bohême, dans la dernière
 » Diette qui s'est tenuë à Francfort pour l'Ele-
 » ction d'un Empereur: Qu'il est également
 » notoire que cette suspension s'est faite en
 » conséquence du résultat unanime du Collège
 » Electoral: Que c'est au même Collège qu'ap-
 » partient incontestablement le droit de remettre
 » en activité une voix qu'il a trouvé bon de
 » suspendre: Que les Loix & les Constitutions
 » de l'Empire sont formelles sur cet article:
 » Que les Cours Electorales de Brandebourg,
 » de Bavière & Palatine ne sauroient donc voir
 » qu'avec beaucoup de surprise que l'on procéde
 » actuellement à l'invitation des Députés du
 » Royaume de Bohême à la future Diette d'Ele-
 » ction, sans avoir préalablement requis le
 Collège

» Collège Electoral de lever la suspension de
» cette voix : Qu'elles protestent contre une
» omission aussi essentielle, & contre tout ce
» qui pourroit en résulter au préjudice des
» Constitutions de l'Empire; & qu'elles tien-
» dront le tout pour absolument nul & de nul-
» le valeur, &c.

Cette Déclaration a été répanduë dans tout l'Empire. Il s'y répand aussi differens autres Ecrits sur la future élection d'un Empereur; dont un, entre - autres, qui a pour objet de refuter des raisons qu'on a publiées contre le Sérénissime Grand Duc de Toscane, comme si Son Altesse Royale manquoit des qualifications nécessaires pour concourir à la dignité Impériale. L'essentiel de cet Ecrit est que son Auteur y observe d'abord » Que si on veut attaquer le
» Grand Duc sur le défaut de possession, ce ne
» peut être avec fondement, puisque ce Prin-
» ce possède en Allemagne le Comté de *Falcken-*
» *stein*, qui est un Comté immédiat de l'Em-
» pire, & des plus anciens; & qu'à l'égard des
» autres qualifications, il a voix & séance
» dans les délibérations de la Diette générale,
» en sa qualité de Marquis de *Nomeny*, ainsi
» que le porte le résultat de cette Diette du 18.
» May 1736. où il est dit : *Que l'on remercie-*
» *roit de la part de l'Empire, le Sérénissime Duc*
» *de Lorraine de la magnanime résolution qu'il*
» *avoit prise, de faire le sacrifice sensible de ses*
» *propres Etats, par amour pour le rétablissement*
» *de la paix générale, & pour consolider le bien*
» *commun de l'Empire : & que son droit de voix*
» *& séance dans la Diette générale, & dans le*
» *Cercle où elle a été exercée, depuis plusieurs*
» *siècles en sa qualité de Marquis de Nomeny,*

» lui seroit conservée en entier, & continuée à
 » l'égard des Pays immédiats qui lui restoient dans
 » l'Empire.

Cologne. Le Comte de Wassenæer, Seigneur de Twickel, revint de *La Haye* à *Ronne* le 26. Mars. Il eut le lendemain une audience particulière de l'Electeur, dans laquelle il lui présenta ses Lettres de créance pour la nouvelle commission dont les Etats Généraux l'ont chargé. Le reste de l'audience est marqué de ce que son Altesse Electorale y assura le Comte de Wassenæer de son estime pour ses Maîtres, & de la satisfaction qu'elle ressentoit de voir qu'on l'eut choisi pour être renvoyé auprès d'elle; ajoutant qu'elle persisteroit dans la résolution de remplir de la maniere la plus exacte, les engagements qu'elle avoit contractés avec la République des Provinces-Unies.

Hannover. Les troupes de cet Electorat qui sont présentement en campagne, pourront être bientôt renforcées par celles qui restent dans ce Pays, & augmenter ainsi l'Armée des Hauts-Alliés sur le *Rhin*: Car l'intention du Roi Electeur est, que les unes & les autres, aussi bien que les huit-mille Hannovriens qui sont aux *Pays-Bas*, soient employés où leur service sera jugé le plus utile à la cause commune. Or voici sur cette matiere de cause commune & sur les arrangemens à prendre entre Sa Maj. Britannique & ses Alliées, un Mémoire que le Baron de Schwiche't, Ministre de cet Electorat à *La Haye*, a eu ordre de présenter aux Etats-Généraux, pour les informer sur-tout du désir du Roi de la Grande-Bretagne, d'être compris, en qualité d'Electeur de Brunswick-Lunebourg, comme Partie principale contractante dans ces arrangemens.

HAUTS

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS,

LE Roi de la Grande-Bretagne & Electeur de Brunswich-Lunebourg, n'ayant eu de tout tems rien de plus fortement à cœur que de cultiver une amitié sincère avec l'illustre République des Provinces-Unies des Pays-Bas; Sa Majesté a crû donner à Vos Hautes Puissances une nouvelle marque de ses dispositions à leur égard, en m'envoyant ici revêtu de la qualité de son Ministre Electoral, avec ordre de concourir cordialement à toutes les mesures que V. H. P. pourroient juger convenir le plus aux circonstances du tems dans lesquelles nous nous trouvons.

Le Roi mon Maître, bien loin de laisser ralentir l'ardeur avec laquelle il a entrepris jusqu'à présent la défense & le soutien de la cause commune, est dans la résolution non-seulement de continuer ses efforts, mais même de les pousser avec encore plus de vigueur qu'il par le passé, afin de détruire les pernicious projets des ennemis du repos public, & de protéger & affermir le système solide qui sert de base au bonheur de tant d'Etats & de peuple.

C'est dans cette intention que Sa Maj. non contente d'y employer les forces qu'elle tire de ses Royaumes, m'ordonne de déclarer à V. H. P. qu'Elle est prête à entrer aussi en qualité d'Electeur de Brunswich-Lunebourg, comme une Partie principale contractante, dans le concert général qui doit se régler ici, par rapport aux opérations ulérieures de la campagne, en fournissant pour sa quote part Electorale au service commun, un corps de troupes particulier dont l'emploi sera déterminé dans les conférences qui se tiendront sur ce sujet à La Haye: Bien entendu, que Sa Maj. donne ce corps exclusivement

ment de celui qu'Elle pourroit accorder en outre à Sa Majesté la Reine d'Hongrie, sous le titre de subsidiaire.

L'intention de Sa Majesté est aussi, que le corps de ses troupes, qui fait actuellement partie de l'Armée combinée sur le Rhin, soit employé conjointement avec les autres corps dont cette Armée est composée, pour l'exécution des arrangemens communs, desquels on conviendra dans les mêmes conférences, afin de prendre de concert avec la grande Armée dans les Pays-Bas, des mesures telles qu'on croira les plus avantageuses pour la cause commune, & de fixer la maniere dont chacune de ces deux Armées devra agir conformément au plan qui sera arrêté là-dessus, pour être en état, au cas de nécessité, de se prêter mutuellement la main, & de s'entraider, soit par le moyen d'une diversion, ou autrement, selon que les circonstances & la raison de guerre pourront l'exiger.

Le Roi se promet du zèle & de l'amitié de la République, qu'en considération de la déclaration exprimée ci-dessus, V. H. P. ne balanceront point de comprendre Sa Majesté en qualité d'Electeur de Brunswich-Lunebourg, comme Partie principale contractante dans les arrangemens dont on jugera à propos de convenir pour la sûreté & la défense mutuelle de tous les Hauts-Alliés contre l'ennemi commun.

Le soussigné Ministre se trouve autorisé, & il est prêt d'assister sur ce pied aux conférences générales qui se tiendront ici à cet effet. Il attend, avec respect, quand il plaira à V. H. P. de l'y appeller. Fait à La Haye, le 13. Mars 1745.

Signe, AUGUSTE-GUILLAUME SCHWICHELDT.

Ce Mémoire peut d'ailleurs avoir quelque influence.

fluence sur des apparences qu'un dessein a été formé, pour enlever au Roi les Duchés de *Bremen* & de *Vehrden*; apparences fondées, dit-on, sur des découvertes qu'on a faites dans les papiers du Maréchal de Belleisle.

La Régence rendit le 28. Mars une seconde Ordonnance, par laquelle il est défendu dans tous les Etats du Roi en Allemagne, de vendre ou en laisser sortir des chevaux pour le service de la France.

Vienne. Epoque la plus remarquable de notre siècle. L'ennemi commun du nom Chrétien veut inspirer des sentimens de paix & de réconciliation aux Cours Chrétiennes divisées d'intérêts, & armées les unes contre les autres. Un Courier venu de *Constantinople* a apporté au commencement de Mars des Lettres de Mr. de Benckler, Résident de la Reine à la Porte Ottomane, dans lesquelles il marque que le 10. Fevrier ayant été invité à une conférence chez le Grand Vizir, ce premier Ministre lui avoit déclaré « Que le
 » Grand Seigneur avoit fait attention, depuis
 » quelque-tems, à la guerre qui régnoit entre
 » plusieurs des principales Puissances de la Chrétienté, & que Sa Hautesse ne pouvoit regarder qu'avec beaucoup de peine la continuation de cette guerre, d'un côté à cause de
 » l'amitié qui subsiste entre - Elle & les mêmes
 » Puissances, & de l'autre par rapport au préjudice que le commerce souffroit à cette occasion dans les Etats de la Sublime Porte; de
 » maniere qu'il y avoit lieu de craindre qu'il
 » n'en résultât une décadence totale, à mesure
 » que les Puissances en guerre continueroient
 » d'être broüillées les unes avec les autres :
 » Que ces considérations avoient fait juger

» nécessaire au Grand Seigneur de donner aux
 » Puissances de l'Europe des conseils propres
 » à leur inspirer une réunion : Que Sa Hau-
 » tesse avoit trouvé bon à cet effet , de le
 » charger lui son Grand Vizir , de leur écrire
 » en son nom , pour les exhorter à terminer
 » leurs différends par des voyes amiables , &
 » pour leur offrir en même-tems la haute
 » médiation du Sultan son Maître , afin de peser ,
 » à la balance de l'équité , les droits & les
 » prétentions qui occasionnent cette funeste
 » guerre , & de chercher à la terminer par
 » une juste compensation , en mettant à côté
 » tous motifs d'ambition & de ressentiment ,
 » & en écartant de même toutes passions ca-
 » pables de nuire à un objet si salutaire &c.

Mr. de Benckler a aussi informé la Cour de
 tout ce qu'il a pû apprendre sur l'état des af-
 faires entre la Porte & la Perse , & sur des
 espérances qu'on avoit à Constantinople d'une
 paix future avec Thamas-Kouly-Kam ; & après
 tout son exposé , il ajoute , qu'en attendant qu'il
 fût informé des intentions de la Reine sur ce
 sujet , il avoit cru devoir représenter au Grand
 Vizir , conformément à ses dernières instru-
 ctions , » Que S. M. étoit toujours également
 » disposée à la paix , dès que les Puissances
 » qui lui avoient déclaré la guerre , & qui
 » avoient ravagé injustement les Etats , vou-
 » droient elles-mêmes rentrer dans des senti-
 » mens pacifiques , & réparer le préjudice qu'el-
 » les lui avoient causé & à ses Sujets , contre
 » la disposition des Traités les plus solennels ,
 » qui assuroient à S.M. la conservation paisi-
 » ble de ses Etats , fondée sur des garanties
 » authentiques & irrévocables. »

On n'a point tardé à la Cour à renvoyer un

Courier à Mr. de Benckler, pour approuver la maniere dont il a répondu à la proposition du Grand Vizir, & pour lui faire savoir, que la Reine, sensible aux belles dispositions de la Porte, il lui sera agréable de pouvoir en profiter, si les circonstances le permettent; mais que comme le Grand Seigneur s'est adressé sur le même sujet aux Puissances Maritimes alliées de S. M. elle étoit obligée de savoir leurs sentimens à cet égard, avant de pouvoir s'expliquer par rapport aux moyens de faire réussir les bonnes intentions de Sa Hauteffe. La communication de ce que dessus fut faite, avant le renvoi de ce Courier, aux Ministres d'Angleterre, d'Hollande & de Russie; & peu de jours après un nouveau Courier de Mr. de Benckler apporta

» Que depuis la déclaration qui lui avoit été faite
 » touchant l'offre de la médiation du Grand
 » Seigneur, il s'étoit donné tous les mouvemens
 » possibles pour découvrir les véritables principes
 » de cette démarche : Qu'il avoit trouvé le
 » moyen d'avoir communication de quelques
 » pièces qui procuroient tout l'éclaircissement
 » qu'on pouvoit désirer à cet égard : Et qu'il
 » avoit cru devoir dépêcher aussi-tôt un Courier
 » pour en donner part à la Cour.

Or ces pièces consistent en deux relations de conférences tenuës à Constantinople le 28. Janvier & le 7. Fevrier. Mr. de Benckler rend compte encore d'une attention qu'il a faite à suivre exactement les démarches du Ministre d'une Cour du Nord, & à découvrir le sujet de ses conférences; ce qui ne lui a pas été des plus difficile, par le peu de discrétion des Interpretes du Divan; & il mande qu'il ne négligeoit aucun soin pour entretenir la bonne intelligen-

ce entre la Reine & le Grand Seigneur, & pour tenir le Ministère Turc éloigné de toutes dispositions contraires; ce qui n'est pas d'ailleurs une chose qu'on doit craindre, puisque, dit-il, ce Ministère a rendu plusieurs fois justice à la fidélité de S. M. à observer jusques aux moindres circonstances des Traités entre - elle & le Sultan.

Voilà ce que nous présente, sur la division des Cours de l'Europe, celle de *Constantinople*. On saura, sans doute, bientôt quel effet aura produit sur les Puissances Maritimes, la Lettre qu'elle leur a écrite. On fait, en attendant, que la Reine a envoyé ordre à tous les Commandans des Provinces & des Places de Hongrie qui continrent avec les Etats de la Porte, d'y apporter la plus scrupuleuse attention à observer les loix du bon voisinage établi de part & d'autres. On fait aussi que la Cour de Russie a résolu de se concerter avec l'Angleterre & la Hollande sur une réponse à faire au Grand Seigneur touchant l'offre de sa médiation; & qu'au lieu de faire marcher dès à-présent un corps de troupes pour le service de ce que ces Puissances appellent la cause commune, elle offre pareillement sa médiation pour accommoder à l'amiable les différends de la Reine avec le Roi de Prusse, comme on le voit par la déclaration suivante qui a été remise à Mrs. Tirawley & Hindford, Ministres du Roi de la Grande Bretagne à *Petersbourg*.

II.
La Russie
offre aussi
sa média-
tion.

L'Impératrice de toutes les Russies ayant été requise depuis peu par Sa Majesté le Roi de Prusse, d'employer sa médiation pour terminer la présente guerre; & Sa Majesté Impériale ayant trouvé bon de répondre qu'elle étoit prête à se charger de cette médiation en particulier, si les autres Puissances étoient

seroient pareillement disposées à l'accepter, l'Impératrice n'a pas voulu différer de donner ordre que l'on en fit part incessamment à Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne.

L'Ambassadeur Lord Tyrasuley, & le Ministre Plénipotentiaire Lord Hindford voudront bien, en rendant compte à leur Cour de cette disposition, y ajouter, que comme Sa Majesté Imp. n'a rien de si fort à cœur que de voir les Puissances belligérantes pacifiées, elle balance d'autant moins à employer avec zèle ses soins pour accélérer une Paix générale, que son impartialité dans les troubles de l'Europe, & son amitié toute particulière pour Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne étant, comme elle s'en flatte, assez connues, elle croit prévoir par-là les sentimens du Roi & de ses Alliés, qui ont désiré ardemment jusqu'ici de parvenir à un but si salutaire.

Dans cette persuasion l'Impératrice ne doute pas, que Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne ne communique cet exposé à Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême, & ne procure sur ce sujet une prompte réponse, en s'expliquant de même sur le lieu de la tenue d'un Congrès.

Du reste, l'Impératrice sera toujours portée à convaincre de plus en plus Sa Majesté Britannique de sa haute estime, & à lui donner des preuves de la part qu'elle prendra toujours à ses intérêts, & de l'attention avec laquelle elle est résoluë d'entretenir & de resserrer les nœuds de l'union qui subsiste entre les deux Cours. Donnée à Peterbourg le 23. Janv. V. S. & 3. Fev. N. S. 1745.

La même déclaration a été faite par S. M. Imp. Czarienne au Comte de Rosenberg, Ministre de la Reine, & à celui du Roi de Pologne Electeur de Saxe. Mr. Lanczinski qui réside à Vienne pour cette Princesse, y a de plus donné
part

part de la même résolution, & assuré la Reine que l'Impératrice de Russie est remplie pour elle d'une véritable & sincère amitié; que S. M. Imp. Czarienne lui en donnera des preuves dans toutes les occasions; & qu'elle se fera un plaisir de le lui rémoigner en particulier par la manière dont elle employera sa médiation en sa faveur. Offres vraiment gracieuses de l'Impératrice de Russie, que la Reine pourra mettre à profit avec le concours de ses Alliés, quand les raisons de faite agir ses forces en Silesie, commenceront de n'être plus si fortes.

Or le succès de la campagne en cette Province devant contribuer beaucoup à la réussite des autres mesures que prend la Cour, on met sur le pied de 80. mille hommes l'Armée de la Reine destinée à agir de ce côté-là. Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine en reprend le commandement, & voici la liste des Généraux nommés pour servir sous ses ordres.

III. *Général d'Artillerie.* Le Baron de Thungen.

Généraux de l'Armée de la Reine en Silesie & en Bavière. *Lieutenans Généraux.* Le Comte Wenceslas de Wallis, le Comte de Daun, le Comte de Königsegg, le Comte de Mercy d'Argenteau, le Comte de Grune, le Comte de Collowrath & le Prince de Wolffembuttel. *Généraux de Cavalerie.* Le Comte de Hohenembs, le Baron de Berlichingen. *Lieutenans Généraux de Cavalerie.* Mr. de Sachsen, le Comte Charles de Saintignon, les Comtes de Bernes, François de Saintignon & Philibert. *Généraux - Majors de Cavalerie.* Le Baron de Dungen, Mr. de Tornaco, le Comte de Stahrenberg, le Baron de Meligny, le Marquis de la Puebla, le Prince de Bade-Dourlach, & Mrs. de Hagenbach, Minski & Hohenau.

Hohenau. Généraux - Majors d'Infanterie. Mrs. d'Olonne, de Kalckreuter, Locatelli, Bentheim, Bretlach, Spada, Kuffstein, Meringer & Morockz.

Pour l'Armée de *Baviere*, la Reine en a donné le commandement en chef au Comte de Traun, qui aura sous lui les Lieutenans Généraux de Brown, Hagen, Bernclau, & Picolomini : Les Lieutenans-Généraux de Cavalerie, Comte Palfy & Mr. de Holly : Les Généraux Majors de Cavalerie, Mrs. de Roth, Leopold Palfy, d'Andlau, Seckendorff, Thierheim, de Fin & Lucan : Et les Généraux Majors d'Infanterie, Mr. de Luchesi, le Prince de Birckenfeldt, & Mrs. de Sorbelloni, Gelhay, Gros & Trips.

L'Armée d'*Italie* paroît devoir rester sous le commandement du Prince de Lobkowitz. Le Général Bathiani, que l'on destinoit à ce commandement, s'est excusé, dit on, de l'accepter ; & s'il se retire de la *Baviere*, il aura du moins préparé les voyes au Comte de Traun, puisqu'il y a déjà agi très-à-propos, comme on l'a vû. Mais au récit que nous avons donné de ses exploits à l'article de *Baviere*, nous avons à ajoûter ce qui suit.

Ce Général, après avoir mis garnison dans *Straubingen*, s'est avancé vers l'*Iser* avec un gros corps de troupes, pour empêcher la réünion des troupes *Bavaroises* & alliées, qui se rassembloient sur la gauche de cette riviere, & les obliger d'abandonner *Landsbut*. A cet effet, il fit marcher en avant le 4. Mars un Détachement d'Infanterie & de Cavalerie, qui se porta sur *Mosbourg*, où étoient postés les deux Régimens de Cavalerie *Bavaroise* de Thöring & de Frohnberg. Ce Détachement les attaqua avec beaucoup de vigueur.

IV.
Ajoûte à
l'Article
de *Bavie-*
re.

wigueur. Il éprouva de leur part une très-courageuse résistance, mais qui ne put être longue, parce que les troupes de la Reine étoient supérieures en nombre; de sorte que ces deux Régimens furent obligés, après quelque perte, de se retirer derrière l'*Iser*. Le 5. les troupes Bavaraises abandonnerent *Landshut*, d'où elles avoient retiré deux jours auparavant les magasins, d'autant plus que le Prince de Saxe-Hildbourghausen & les autres Généraux avoient considéré qu'il étoit impossible de conserver cette Place, à moins d'une Garnison nombreuse, vû la situation sur la droite de l'*Iser*, & la nécessité de tenir toutes les troupes rassemblées sur la gauche, dans une position propre à couvrir *Munich*. Conformément à cette résolution l'Armée Bavaroise s'est repliée du côté de *Freyssinghen*. Le Général Bathiani, pour être plus en état de pousser ses progrès le long de l'*Iser*, & de se procurer, par *Landshut*, le moyen de pénétrer au-delà de cette rivière, envoya ordre à presque toutes les troupes qui sont dans le *Haut-Palatinat*, de s'avancer sur le *Danube*. Cinq Régimens, savoir, de Hohenzollern, de Ballayra, de Waldeck, de Schulenburg & de Mercy Argenteau, se sont mis en mouvement pour passer ce fleuve à *Straubingen* ou à *Deckendorff*, afin de renforcer les troupes de la Reine sur l'*Iser*. Quant à l'évacuation de *Kelheim* faite le 4. par le Comte de Rupelmonde, il a eu soin d'en retirer auparavant toutes les provisions & munitions qu'on y avoit amassées, & de faire jeter dans le *Danube* ce qu'il ne pouvoit faire emporter.

Voici à cette ajoute pour la Baviere, la liste des Officiers faits prisonniers à *Vilsboven*, d'où on a reçu à *Vienne* 22. Drapeaux qu'on leur

à pris. Le Général-Major du Chaffat, Commandant; un Capitaine des Portes & son Lieutenant, tous deux Ingénieurs pour le service de la Place; un Garde magasin & son Adjudant; deux Colonels des troupes Hessoises; quatre Lieutenans-Colonels, dont trois Hessois; trois Majors, dont deux Hessois; 29. Capitaines, dont 20. Hessois; 35. Lieutenans, dont 20. Hessois; & 27. Enseignes, dont 16. Hessois; des Officiers Subalternes à proportion, outre un Capitaine Bavaois, un Lieutenant, deux Artificiers, 13. Arquebusiers, un Wagenmeister & 17. Valets dans le Corps d'Artillerie. Et le tout, avec les Soldats, monte à trois mille 331. hommes: Il y a aussi 400. Chevaux.

Mais la campagne en *Baviere* finira par son début, s'il est vrai que l'Electeur embrasse la neutralité, que toutes les troupes étrangères vident son Pays, que celles de France & de Hesse sont remerciées, & que l'Armée de la Reine marche dans l'Empire. Nouvelle inopinée, mais donnée comme certaine. Nos mémoires du mois prochain donneront les raisons qui ont déterminé la Cour Bavaoise à un changement aussi subit, si effectivement il a eu lieu. Il n'a fallu cependant que l'ouverture de la campagne en *Baviere*, pour songer à l'ouvrir aussi dans la *Haute Silese*. Tout est conséquemment en mouvement dans cette Province, & ce depuis la nomination des Généraux qui commanderont sous le Sérénissime Prince Charles de Lorraine, trains de grosse Artillerie, de munitions, de provisions, marche des troupes; & le lieu de l'assemblée de la formidable Armée de la Reine sur les frontieres de cette Province, est indiqué: Les troupes s'y rendent à force, & les Hongrois Insurgens, qui ne discontinuent point leurs

leurs escarmouches journalieres avec les troupes Prussiennes, ni leurs courses, en ont déjà repoussé, avec beaucoup de valeur, un Corps qui avoit voulu les déloger de leurs postes sur l'Oder. Deux Régimens de ces derniers ont été fort mal traités dans cette occasion. On est d'ailleurs convenu avec la Cour de *Dresde* de toutes les mesures pour faire réussir le plan d'opérations formé, & que le Duc de Saxe-Weyssefels commanderoit de nouveau l'Armée auxiliaire Saxonne en *Bohème*, pendant cette campagne.

V. Nous ferons ici interruption aux récits guerriers, pour donner quelques particularités, & dire, *Fêtes à Vienne.* que le soir du 14. Mars jour que la Reine fut relevée de ses couches, tout *Vienne* ne fut qu'une illumination, & remplie d'arcs de triomphe ornés de tout ce que l'esprit avoit pû imaginer, & surmontés la plupart d'orchestres des mieux garnis : Que la Reine fit le tour des principales rues, ayant dans son carrosse l'Archiduc Joseph & les Archiduchesses : Que le Grand Duc Co-Régent étoit à cheval, suivi d'un grand nombre de Seigneurs : Que les cris de joye rétentissoient par tout ; & que les démonstrations de l'amour de tous les Habitans pour leur Souveraine, étoient marquées de tout ce que l'art & la nature peuvent produire. On ne donnera aucun détail de ces grande fêtes, dans lesquelles celle que le Grand Duc avoit ordonnée au Palais de sa Chancellerie, l'a emporté sur le reste, tant par la richesse, la régularité, la variété, que la grandeur & l'harmonie de toutes ses parties : Le Sr. Brequin Ingénieur de Son Alt. Royale en a donné l'idée & dirigé l'exécution. Il est l'inventeur d'une nouvelle machine à forer les pièces de canon fonduës massives, & cette machine qui est admirée,

rée, est telle, qu'avec la force de quatre hommes, on fore dans l'espace de 30. heures, avec un seul foret, une pièce de 24. livres de bâte.

Le Régiment vacant par la mort du Comte de Wallis, Felt-Maréchal des Armées de la Reine, est donné au Général de Hagenbach; celui de Lanthieri, Cuirassiers, au Général Bretlach; & celui de Lubomirski, aussi Cuirassiers, au Général Bentheim. Le Général Pallavicini est nommé Ministre Plénipotentiaire pour le Gouvernement des Etats de la Reine en Italie; & le Comte Christiani, Administrateur du Modenois, est revêtu de la Charge de Grand Chancelier de Milan.

VI.

Emplois.

Ce fut le 19. Mars que le Baron d'Erthal, Ministre de l'Electeur de Mayence, qui a fait à Prague l'invitation solennelle pour l'envoi des Députés du Royaume de Boheme à la future Diète où se fera l'élection d'un Empereur, arriva à Vienne. Il eut le 21. son audience publique de la Reine, à laquelle il notifia la commission dont il s'est acquitté à Prague. Il accompagna ensuite Sa Majesté au Palais de Schönbrunn, où il eut l'honneur de dîner avec elle & le Grand Duc Co-Régent.

VII.

Notification faite à la Reine par le Baron d'Erthal.

Le 27. vers les cinq heures après midi la Sérénissime Princesse Charlotte de Lorraine, Abbesse de Remiremont, est arrivée à Vienne. La Reine accompagnée du Grand Duc Co-Régent & du Sérénissime Prince Charles, avoit été à sa rencontre jusqu'à Saint Hippolite où Sa Majesté la reçut avec les témoignages les plus expressifs d'amitié & de tendresse. Cette Princesse se rendit d'abord chez l'Impératrice mere; Elle fut de-là conduite à l'appartement qui lui avoit été préparé, & y fut reçue par les Seigneurs & Dames

VIII.

Arrivée de la Princesse Charlotte de Lorraine à Vienne.

mes de la Cour qui s'y trouvoient en grand nombre pour lui rendre leurs devoirs. Cette Princesse dont les graces & les qualités de l'esprit & du cœur, font l'admiration de la Cour & de la Ville, est assidument auprès de la Reine, & de toutes les parties de promenades que fait Sa Maj. avec le Grand Duc son Époux & le Prince Charles.

IX.
Les Juifs
sortent de
Prague.

Comme nous avons rapporté jusqu'ici ce qui concerne les Juifs de Prague & de toute la Bohême, nous dirons encore, que quelles qu'ayent été les instances des Ministres d'Angleterre & d'Hollande auprès du Ministère de la Reine en leur faveur, afin d'engager Sa Maj. à révoquer les décrets rigoureux qu'elle a prononcés contre eux, elles ont été infructueuses. L'Arrêt porté s'exécute, & plus de prolongation de terme. Le dernier expiroit le 31. Mars. Dès ce jour ceux de cette malheureuse nation au nombre de 18. mille, qui faisoient leur demeure dans Prague, commencerent de grand matin d'en sortir. Le reste de la journée fut employé successivement à cette sortie, & le soir il ne restoit plus dans la Ville qu'une centaine de malades, & quelques-uns qu'on leur a permis d'y laisser pour régler leurs affaires. On ne sauroit exprimer la tristesse & la consternation dans lesquelles ils paroissoient tous. La fin de Juin est l'époque fixée pour l'évacuation entière de ces malheureux de tout le Royaume, & ce n'est que jusques-là qu'il leur est permis d'habiter le Plat-Pays.

Prusse. Silesie. La résolution étant prise d'avoir dans la Haute Silesie une Armée de 50000. hommes d'Infanterie & de 30000. de Cavalerie, les troupes ont commencé à défiler de tous côtés vers ce Duché

ché au commencement de Mars, & doivent par conséquent s'y trouver rassemblées à présent, pour recommencer les opérations, à moins d'un changement dans les affaires, soit par les médiations de la Porte Ottomane & de la Russie, soit par la neutralité qu'on dit embrassée par l'Electeur de Baviere. Quoiqu'il en soit, le Roi ne laisse de toutes ses troupes que 36. Bataillons & 40. Escadrons dans la Prusse & dans le Brandebourg, aux ordres du Prince Regnant d'Anhalt-Dessau, qui ayant demandé, pour son grand âge, de se retirer du commandement de l'Armée, en est revenu à Berlin, & a eu le titre de Stadhalter ou de Gouverneur Général: Titre que le Roi a cru devoir donner à ce Général, en témoignage de la satisfaction qu'il a des services importans qu'il lui a rendus, & à toute la Maison de Brandebourg. C'est S. M. qui commandera elle-même son Armée de Silesie. Elle partit le 15. pour s'y rendre, accompagnée des Princes Ferdinand & Albert de Brunswich, & du Comte de Rothenbourg, du Baron de Borck, son premier Aide de Camp, & du Comte de Warthenleben son second Aide de Camp. Elle arriva le 17. à Breslau, & y a fait le lendemain la promotion suivante: Felt-Maréchaux, Mrs. de Budenbrock & de Flantz: Généraux d'Infanterie, Mrs. de Kleist & de Jeetz: Lieutenans-Généraux, le Comte de Dohna, le Margrave de Bareyth, le Comte de Posadowzki, le Comte de Rothenbourg & le Prince de Prusse: Généraux-Major, les Colonels Kalfow, Schwartz-Schwerin, Fouquet, Schwerin du Régiment du Prince Louis. Avant son départ S. M. avoit adressé une Patente aux Habitans de la partie de la Haute-Silesie qui a été renduë à la Reine

Reine de Hongrie & de Bohême, par le *Traité de Breslau*, pour les porter à se soumettre à elle, & à la reconnoître en qualité de leur Souverain. Cette pièce tend ainsi à soustraire les Peuples de la Haute-Silésie à leur légitime Souveraine. On y ramasse des raisons par lesquelles S. M. Prussienne veut faire comprendre que si elle a pris en main la défense de la cause du feu Electeur de Bavière, ce n'a été que pour le rétablir dans ses Etats Patrimoniaux : Il y est dit ensuite (& voici les propres termes de ce Prince) *Quoique S. M. Prussienne en faisant cette démarche n'eut rien exigé de la Partie adverse, celle-ci en a pris prétexte pour déclarer nulle la cession qu'elle lui a faite de la Silésie, en satisfaction de ses droits & prétentions légitimes. Elle a mis tout en usage pour soustraire les Habitans de ce Duché à leur devoir envers le Roi leur Souverain. Elle a fait envahir ce Pays & le Comté de Glatz par ses troupes, qui y ont commis de grands désordres, particulièrement les Hongrois Insurgens, qui n'auroient jamais dû oublier que c'est aux troupes de la Maison de Brandebourg qu'ils sont principalement redevables d'avoir été délivrés autrefois de l'esclavage des Turcs. En considérant ces motifs, non-seulement on trouveroit étrange que S. M. usât du moindre ménagement, mais on seroit même en droit de le lui reprocher. Le Roi, en faisant marcher des troupes dans la partie de la Haute-Silésie, qui a été cédée à la Partie adverse par le *Traité de Breslau*, ne fera qu'imiter l'exemple qu'elle lui a donné. S. M. exhorte donc les Habitans qui y sont établis, à recevoir comme amis les troupes qu'elle y a déjà envoyées, ou qu'elle y fera encore marcher dans la suite ; à la reconnoître en qualité de leur légitime Souverain,*

*V*erain, & à se soumettre aux Ordonnances qui seront émanées de sa part ; sans se laisser détourner à cet égard par des menaces ; & sans prendre part à aucunes oppositions publiques ou secretes, puisqu'elle se verroit obligée, contre son inclination, de leur en marquer son ressentiment. Ceux qui par leur empressement à se soumettre, lui donneront des marques de leur obéissance, peuvent être assurés de sa puissante protection, ainsi que de sa bienveillance & de sa faveur royales.

Patente dans le goût des précédentes de la Cour de *Berlin*, & que la fidélité de l'Histoire nous engage à rapporter ; mais le Public impartial en découvre assez l'esprit, pour s'empêcher de le faire entrer à ce sujet dans les réflexions qui lui sont suggérées naturellement.

C'est à *Neiss* que le Roi a mis son quartier général, en attendant qu'il entame ses opérations, & c'est aux environs de cette Place que s'assemble son Armée, & que doit arriver un gros train d'artillerie parti depuis peu de *Berlin*, avec toutes sortes d'attirails de guerre. S. M. se propose de faire agir ses troupes en deux Corps, l'un desquels doit exécuter une diversion. Elle a pris 700. Grisons à son service, qui arrivent aussi à son Armée.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en PIEMONTE, & en SUISSE, depuis le mois dernier.

CE sont quinze Bataillons & huit Escadrons que le Roi des deux Siciles a fait marcher à l'Armée Espagnole que commande le Comte

I.
Armées
d'Autriche
& d'Espa-
gne.

de Gages, & ce en vertu d'un Traité, par lequel il fut stipulé que la Cour d'Espagne payeroit pour ce Corps 30. mille piaſtres de 8. réaux par mois. La Cour de Naples s'est engagée de fournir aussi à la même Armée un train d'artillerie consistant en 54. canons de 24. livres de bâte, & en 6. canons de 16. livres de bâte.

Démarche qui fait connoître qu'elle ne veut craindre aucun ressentiment de la part de l'Escadre Angloise de l'Amiral Rowley; aussi cette Cour se sentant présentement hors d'insulte, soit par des descentes, soit par d'autres invasions, le tribunal qu'on appelle des *Inconfidens* a fait, avec beaucoup de secret, des perquisitions pour découvrir les personnes de la Noblesse qui avoient promis de seconder les desseins des troupes Autrichiennes lorsqu'elles se dispoſoient à faire une irruption dans le Royaume. On a arrêté ces personnes à mesure qu'on est parvenu à les connoître, & le nombre qui en étoit sur la fin de Mats dans les prisons royales, montoit à près de 60. parmi lesquelles se trouvoient douze Seigneurs, dont cinq avoient déjà pour lors reçu Sentence de mort.

Mais l'Armée Espagnole ayant reçu la plus grande partie des troupes qui lui venoient du Royaume de Naples, avec celles qu'elle attendoit d'Espagne, & aussi des foſſimes considérables & suffisantes pour se soutenir presque tout le tems de la campagne, elle s'est rassemblée aux environs de *Pesaro* & de *Fano*, pour s'avancer vers la *Romagne*. Les provisions dont elle a ailleurs besoin pour subsister, lui sont apportées en abondance par les barques Napolitaines qui arrivent journellement sur la côte.

L'Armée

L'Armée de la Reine de Hongrie & de Bohême aux ordres du Prince de Lobkowitz, après quelques mouvemens que ceux des Espagnols lui ont fait faire, a eu le 27. Mars son quartier général à *Cesene*. Elle y a reçu encore beaucoup de recrues, & elle est des mieux pourvûe en munitions de guerre & de bouche. Mais la force de cette Armée se trouvant, depuis la jonction des Napolitains aux Espagnols, inférieure à celle de ses ennemis, elle n'a pû s'arrêter derrière le *Ronco* pour lui en disputer le passage, comme elle se l'étoit promis; elle s'est au contraire trouvée dans la contrainte d'abandonner ses quartiers à *Cesene* & aux environs, de marcher à *Forli*, puis à *Faenza*, à *Imola*, & de se retirer vers *Bologne*, les Espagnols la suivant à deux jours d'intervalle, de manière qu'il pourroit bien y avoir eu depuis peu une action dans ces quartiers. On circonscritera le mois prochain ces marches des deux Armées.

Rome. On avoit fait venir des Milices en cette Ville, mais depuis que l'Armée Espagnole s'en est éloignée, elles ont été renvoyées. On apprend au contraire de *Florence*, qu'en vertu d'un ordre du Grand Duc de Toscane, on y avoit embâlé les Archives secrètes de ce Duché avec divers meubles & effets précieux, & qu'on a fait partir le tout, sous l'escorte d'un détachement de Soldats, pour être embarqué sur la côte de *Venise*, & de là envoyé à *Trieste*.

Le Pape a nommé Mr. Stoppani son Nonce à *Munich*, pour aller en qualité de Nonce Extraordinaire assister à la future Diète d'élection d'un Empereur, & a écrit aux trois Electeurs Ecclésiastiques, & aux autres Electeurs Ca-

tholiques de l'Empire , pour les exhorter à y procéder , sans délai , en ne se proposant que la gloire de Dieu , l'avantage de la Religion , & le bien de leur propre Patrie. Voici un discours que Sa Sainteté prononça dans un Consistoire tenu le 20. Mars , en notifiant au Sacré Collège la mort qui occasionne cette nouvelle Diète d'Élection.

VENERABLES FRÈRES ,

IL n'y a pas encore cinq ans que nous vous annonçâmes la mort de Charles VI. Roi des Romains & élu Empereur. Nous prévoyions déjà alors , par la contexture des événemens , toutes les calamités que cette perte alloit causer. A peine y en a-t-il trois , que nous vous notifiâmes , que Charles-Albert Duc de Bavière avoit été élu pour le remplacer. Maintenant nous sommes de nouveau forcés de vous signifier de ce même endroit , d'où nous vous avons déjà si souvent exposé avec douleur les maux affreux qui désolent la Chrétienté sous nôtre Pontificat , la mort de ce même Prince , qui , après une maladie de peu de jours & à la fleur de son âge , a rendu l'ame à son Créateur , & nous a donné une preuve frappante , que tout ce qui fait les plus chères délices des hommes & l'objet de leur ambition , n'a qu'une durée très-courte , & qu'une réalité apparente. Nous ne ferons point ici le panégyrique de la Maison de Bavière ; personne n'ignore les grandes actions qui l'ont toujours fait briller. Nous passerons aussi sous silence les grandes vertus & les qualités éminentes dans l'art de la guerre , dont l'Empereur que nous pleurons , étoit orné. Nous dirons seulement , que pendant toute sa vie il a été zélé Défenseur de la Religion Chrétienne , à l'exemple de ses Ancêtres , qui au milieu des tempêtes que
l'hérésie

L'hérésie excitée, l'ont toujours conservé dans toute sa pureté. Nous y ajouterons, que comme très-obéissant Fils de l'Eglise, il a toujours eu un très grande déférence & une soumission exemplaire pour le St. Siège, que nous occupons sans aucun mérite de notre part, & qu'il a persisté dans ces sentimens jusqu'à la fin de sa vie, comme le prouvent les Lettres de l'Archevêque de Corinthe, notre Nonce Apostolique, qui l'a assisté dans ces derniers momens, lui a administré le Sacrement de l'Extrême-Onction, & lui a donné nôtre bénédiction, & après qu'ayant fait une confession générale, il eut reçu avec une piété singulière le Viatique des mains du Curé de la Paroisse de la Cour, S'il nous étoit permis de vous reveler le grand ouvrage que ce Prince avoit entrepris pour le bien de la Religion Catholique en Allemagne, nous sommes assurés que vous partageriez nos larmes, & que vous appréhenderiez que tout ce qu'il avoit commencé, ne s'éroulât avec lui. Joignez vos prieres aux nôtres & élevez vos mains vers le Ciel, pour le prier de détourner ce malheur. Du reste, nous avons déjà en nôtre particulier offert le saint Sacrifice de la Messe, & ajouté d'autres prieres, quoiqu'à cause de nôtre peu de mérite elles ne soient pas d'un grand poids; & nous nous promettons de vôtre piété & de votre zèle pour le bien public, que vous n'avez pas manqué à ces mêmes devoirs, afin d'obtenir le soulagement de son ame, & porter le Très-Haut à accorder une paix perpétuelle à toute la Chrétienté, après les guerres affreuses qui l'ont déchirée. Il ne reste donc plus qu'à rendre dans nôtre Chapelle Papale à ce grand Prince tous les devoirs que l'usage a prescrits. Nous déterminerons au plutôt le jour auquel nous vous exhortons de venir tous faire paroître la grandeur de vôtre tristesse.

Le Service funébre annoncé par ce discours, a été célébré avec pompe.

On apprend de *Venise*, que le Duc de Modene qui y a passé l'hiver, est retourné à l'Armée Espagnole du Comte de Gages, & que cette République va avoir une Armée d'observation en campagne, comme elle l'eut en 1743. pour mieux faire respecter la neutralité qu'elle a embrassée, quant aux présens troubles de l'*Italie*. C'est là tout son parti. *PIEMONTE.*

Toute la Cavalerie Espagnole qui étoit en *Savoie* & les Régimens Suisses d'Arreget & de Sury commencerent de se mettre en marche le 21. Mars pour se rendre dans le Comté de *Nice*, & s'y sont joints depuis aux autres troupes de l'Infant Don Philippe, qui s'emparent actuellement des passages qui conduisent en *Italie* par la vallée de *Taro*, le long de la riviere de *Genes*. Il n'est resté ainsi en *Savoie* qu'un très-petit nombre de troupes, dont la Garnison de *Chamberry* est composée, de même que celle d'*Anney*. La résolution des Espagnols de pénétrer en *Italie* par *Onville* & la riviere de *Genes*, est donc subsistante, & la Cour de France l'aura vraisemblablement approuvée, puisque tous les mouvemens des troupes se dirigent de ces côtés, mais non pas en force: Car le Comté de *Nice* fourmille encore de monde, & c'est là que les grands renforts par mer & par terre continuent d'arriver à l'Infant Royal, aussi bien que les millions de piastres que lui envoie la Cour de *Madrid*. Fait singulier, en ce que le tout arrive sans opposition de la part des Anglois, dont la Flotte commandée par l'Amiral Rowley n'a encore fait que deux prises Espagnoles, sur lesquelles il y avoit 600. Espagnols, qui se rendoient

rendoient dans le Comté de *Nice* en compagnie de 33. autres Bârimens chargés de monde, d'attirails de guerre, de munitions, & de sommes considérables.

Cependant il y a à la hauteur de la côte de *Genes* toujours cinq ou six Vaisseaux de cette Flotte, dont les Capitaines s'informoient des mouvemens des Espagnols; le reste que nous avons dit être à *Port-Mahon*, n'en est pas encore revenu, si ce n'est quelques Vaisseaux qui se tiennent présentement au *Vado*. Mais les Genoïis sont armés; ils ont nombre de troupes, & plusieurs Navires de guerre pour s'opposer à ce qui seroit entrepris contre eux, ou leur neutralité, sous laquelle ils couvrent toutes leurs démarches, les déclarations de l'Amiral & du Consul Anglois dont nous avons fait mention le mois passé paroissant ne pas les intimider. Les affaires présentes de l'Isle de *Corse* ne semblent pas non plus leur donner cette même inquiétude que l'état dans lequel elles ont été ci-devant. Le Sénat de *Genes*, sur un avis que l'Infant Don Philippe se préparoit à partir de *Nice*, n'a point hésité de faire meubler d'abord dans le Fauxbourg de *St. Pierre d'Arene*, trois des plus superbes Palais, pour le logement de ce Prince, & de la nombreuse suite dont il seroit accompagné.

Il n'y a eu depuis l'événement que nous avons dit être arrivé dans le Marquisat de *Maro*, entre les Espagnols & les Payfans armés de ce Marquisat, que quelques petites rencontres vers les mêmes endroits, que les Compagnies franches des Piémontois & les Payfans armés ont toujours entamées le plus souvent à leur avantage; ce qui a porté les Espagnols à faire avancer des troupes

troupes dans ces lieux, & sur-tout à la *Pieva*, munies de haches & d'autres instrumens propres à couper les arbres & à abattre les maisons; d'où l'on présume qu'elles ont ordre de ruiner les Villages dont les habitans leur feront résistance.

Le Roi de Sardaigne, qui malgré tous les mouvemens & la manœuvre des troupes ennemies, paroît assez tranquille, tient ses troupes réglées en état de se porter où le danger le demandera, & de bonnes garnisons dans les Places menacées, dont les Fortifications sont toutes réparées, aussi-bien que celles de *Tortona* & d'*Alexandrie*. Il n'y a que les Compagnies franches, les Vaudois & les habitans des vallées, que Sa Majesté laisse agir jusqu'ici pour harceler les troupes d'Espagne, & leur donner de la besogne.

S U I S S E.

Nous avons donné le mois passé le résultat d'une Diète que les Cantons ont tenuë dans le cours du mois de Février. Les *Liguës Grises* en ont depuis tenuë également une. Le parti de la neutralité, quant aux circonstances présentes, en a fait le sujet, & la résolution de ne point s'en départir, le résultat. Pendant leur assemblée Mr. Barberie de Courteilles, Ambassadeur de France, leur a écrit la Lettre suivante, On y voit le sujet qui l'y a porté.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

Si j'avois pu prévoir que l'approche des troupes du Roi du côté de vos frontières de la *Soïabe* eût pu donner à nos ennemis le moindre prétexte de vous inspirer de l'ombrage sur les avantages qu'elles ont eus dans les Pays possédés par la Reine d'*Hongrie* &

grie, je les aurois certainement prévenus : Mais vous savez, Magnifiques Seigneurs, que Sa Majesté n'a pas besoin de vos passages, pour attaquer les Pays de ses ennemis ; & c'est mal-à-propos qu'on vous a fait entendre, qu'elle ne cherchoit à s'emparer de ceux du côté de Bregentz, que pour être plus à portée de s'en servir, & de prendre plus loin par les Etats de votre République ; puisque le Roi n'a eu d'autre vûe en ceci, que de soutenir les droits incontestables de l'Empereur son allié sur ce Pays-là, & de lui en favoriser ou assurer la possession.

Je vous prie donc, Magnifiques Seigneurs, d'être persuadés, qu'on ne tentera rien de nôtre part, ni contre vos passages, ni contre aucun Pays des frontieres qui vous appartiennent, & que Sa Majesté a donné sur ce sujet des ordres si précis à ses Généraux, que vous connoîtrez dans leur exécution, que son amitié pour votre République n'est ni moins vive ni moins sincère que celle que vous avez éprouvée en tout tems de ses Prédécesseurs. Après des assurances aussi positives de nôtre bonne foi & des dispositions avantageuses où nous sommes pour votre République, je me flatte, Magnifiques Seigneurs, que vous me mettrez en état d'informer Sa Majesté de celles où vous êtes d'observer la plus exacte neutralité à l'exemple du Corps Helvetique, en ne prenant aucune part à la présente guerre, soit directement ou indirectement, & que vous rejetterez les fausses insinuations qui pourroient vous être faites sous des prétextes moins solides que n'a été pour vous jusqu'à présent l'amitié de la France, en laquelle je vous prie d'avoir une entière confiance, ainsi que dans les bonnes intentions & dans le désir que j'aurai toujours en mon particulier de vous en convaincre &c.

Cette

Cette Lettre , dont Mr. de Salifch , Minifere du Roi de la Grande-Bretagne auprès des Lignes-Grifes , a eu communication , lui a donné lieu de repréfenter , par un Mémoire , qu'il est de l'intérêt des Lignes & de celui de leur République , de concourir aux mefures prises par Sa Majesté Britannique en faveur de la Reine de Hongrie & de Bohême. Mais le réfultat de la Dicte des Cantons ayant été pour le maintien de la neutralité , celui des Lignes-Grifes , comme nous venons de le dire , a été pour le même parti.

ARTICLE IV.

Consentant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

France. Les Conseils que le Roi a tenus dans le cours du mois de Mars , ont eu pour objet les mêmes matières dont nos Mémoires du mois passé ont fait mention , pag 265. Et pour que toutes choses s'exécutassent en *Flandres* , sur le *Rhin* , en *Souabe* , en *Baviere* , en *Piémont* & sur mer , conséquemment aux réfultats qu'on y a pris , les ordres de Sa Majesté ont été envoyés par tout , & par tout on rouvre la campagne ; puisque les Armées sont autant que formées , les divers corps de troupes destinées à les former , s'y trouvant tendus par les marches qu'on leur a fait faire depuis la fin de Février , de l'intérieur du Royaume & des Provinces frontieres. Les Généraux pour commander ces Armées sont aussi tous nommés , il y a plus d'un mois. Celle de *Flandres* , la plus nombreuse

de

de routes, puisqu'on la compose de 98. Bataillons & de 150. Escadrons, suivant une liste qui en paroît, doit derechef être commandée par le Roi en personne, qui aura immédiatement sous lui le Comte de Saxe, si la santé le lui permet; car on apprend de Flandres où ce Seigneur est retourné, qu'il y est très-dangereusement malade. L'Armée du *Rhin* sera aux ordres du Prince de Conti, qui est parti pour s'y rendre, & y est arrivé. On voit une liste des Lieutenans-Généraux & Maréchaux de Camps pour servir dans cette Armée, de même que celle des trois autres Armées de Sa Majesté, mais comme on assure qu'il s'y est fait depuis un grand changement, on se dispensera pour cette raison de les donner. Selon ce qui en paroît pour le principal le Maréchal de Coigni commandera sous le Prince de Conti, Mrs. de Segur & de Putange continueront de commander en *Baviere*, & le Maréchal de Maillebois ira se mettre à la tête des 20. à 21. mille hommes, qui, conjointement avec les troupes d'Espagne qui sont en *Piémont*, doivent faire l'introduction de l'Infant Don Philippe en *Italie*. Cependant, comme nous l'avons fait voir, les mouvemens se font déjà pour cette introduction, en attendant le Maréchal de Maillebois du *Rhin*, où il a fait des démarches dont le but paroît être de resserrer *Mayence* & d'en venir à une action avec l'Armée des Alliés. Peut-être Sa Majesté attend-elle quelque événement de ce côté-là avant d'aller se mettre à la tête de sa grande Armée, puisqu'à la fin d'Avril elle étoit encore à *Versailles*; ou il y a quelque nouveau changement dans les affaires qui arrête son départ. Le public n'y découvre rien, & ne fait sur cela ses conjectures qu'en suite du bruit

bruit répandu d'une suspension d'armes embrassée par l'Electeur de Baviere, & l'arrivée d'un Ambassadeur Turc qu'on dit prochaine, pour se concerter avec les Ministres du Roi, par rapport à la médiation que le Grand Seigneur offre aux Puissances Chrétiennes pour les remettre dans l'union. Cependant la caisse militaire de l'Armée de Flandres est partie en 60. tonneaux d'argent monnoyé, faisant ensemble un fond de 30. millions. Il est d'ailleurs arrivé à Paris, un Courier dépêché de *Munich* avec le renouvellement des conventions entre les deux Cours. Il est vrai que ce Courier étoit déjà arrivé vers le milieu du mois de Mars, & que dans le même - tems le Roi avoit fait déclarer par ses Ministres en plusieurs Cours, « que si l'on s'emparoit des Etats du Roi de » Prusse, de quelque côté que ce fût, à cause » des engagements que ce Prince a contractés » par l'Union de Francfort, Sa Majesté ne cesseroit point la guerre contre la Cour de » Vienne, qu'il n'eut été dédommagé entièrement de ces pertes. »

Le Roi a fait dans le mois de Mars une promotion de 24. Lieutenans - Généraux de ses Armées, de 98. Maréchaux de Camp, & d'un plus grand nombre encore de Brigadiers, & le 31. du même mois Sa Majesté créa Maréchal de France le Comte de Maulevrier-Langeron. Le 2. Avril elle fit dans la plaine des Sablons la revûe des deux Régimens des Gardes Françaises & Suisses, à laquelle assistèrent Mr. le Dauphin, Madame la Dauphine, & Mesdames de France. Le Roi distribua 17. Croix de St. Louis aux Officiers de ces deux corps. Quelques jours avant cette revûe Sa Majesté avoit fait une gratification d'une somme de 300000. livres au

Comte

Comte d'Argenson Ministre de la Guerre, d'une de 150000. au Maréchal de Saxe, d'une autre de 100000. au Maréchal de Noailles, & d'une de 50000. au Duc d'Ayen.

On a reçu avis que l'Escadre commandée par le Chevalier de Pioûin, & qui a croisé quelque tems sur les côtes d'Espagne, étoit retournée à *Toulon*: Que celle d'Espagne demeure à *Carthagene*; & qu'une partie de l'Escadre Angloise de l'Amiral Rowley se portoit à croiser de nouveau sur les côtes de *Provence*. La liste des prises faites sur les Anglois paroît toujours régulièrement deux fois par mois, il y en a nombre depuis six semaines; mais les pertes en Navires François & Espagnols les surpassent. Les nouvelles publiques de tous Pays donnent ces détails, que nos mémoires, pour leurs bornes, ne sauroient contenir. On ne laisse pas d'y trouver souvent des défauts: Car en les suivant au mois de Fevrier de la présente année, nous marquâmes page 106. que les Vaisseaux de la Compagnie des Indes revenus avec leur riche cargaison au Port de l'*Orient*, y avoient amené cinq prises Angloises; ce qui n'est pas, conformément à une Lettre qui nous a été écrite de *Nancy* par une personne revenuë sur ces mêmes Vaisseaux, & dont nous avons crû devoir faire usage pour montrer que nous ne cherchons qu'à redresser nos recits, lorsqu'ils sont mal-donnés. En même-tems l'on verra les circonstances du retour des Vaisseaux du Roi & de la Compagnie des Indes au Port de l'*Orient*, qui sans cela n'auroient point paru dans nos Mémoires. Voici la teneur de cette Lettre.

» Vous ne serez peut-être pas fâché, Mon-
» sieur, qu'ayant lu votre Journal de
Fevrier

22 Fevrier qui annonce l'arrivée des Vais-
 22 seaux de la Compagnie des Indes avec cinq
 22 prises Angloises, je vous dise que la chose
 22 n'est pas telle. Revenu avec ces Vaisseaux, &
 22 témoin oculaire de tout ce qui s'est passé dans le
 22 trajet, je puis en parler certainement. Il n'y
 22 a eu que le Vaisseau le *Mars*, arrivé le pre-
 22 mier au *Port - Loïsis*, qui ayant rencontré un
 22 Anglois venant de la pêche, le prit, & après
 22 en avoir tité le monde, le coula à fonds, ne
 22 voulant pas s'embarasser d'une prise de si peu
 22 d'importance. Il est très-vrai que les Vais-
 22 seaux de la Compagnie sont tous heureuse-
 22 ment arrivés à l'*Orient*, mais vous ne faites
 22 pas mention que c'est sous l'escorte de trois
 22 Vaisseaux du Roi, qui les ont pris au *Cap-*
 22 *Breton*. Je prends les choses de plus haut.
 22 Aussi-tôt que la guerre fut déclarée en France
 22 contre l'Angleterre, la Compagnie des Indes
 22 craignant pour les Vaisseaux qui revenoient,
 22 & qui ignoroient cette déclaration, envoya
 22 un petit Navire de 18. canons surnommé
 22 l'*Expedition*, à l'Isle de l'*Ascension*, pour y
 22 attendre les Vaisseaux qui touchent tous à cette
 22 Isle, & les avertir de se rendre au *Cap-Breton*.
 22 Ils y trouverent en y arrivant deux Vaisseaux
 22 que la Compagnie avoient armés pour les
 22 aller chercher, l'un de 56. canons, l'autre de
 22 24. Ces deux Vaisseaux portoient des canons
 22 pour en armer deux autres, sçavoir, le *Mars*
 22 & la *Baleine*, dont on retira des marchandises,
 22 pour garnir leurs secondes batteries. Les
 22 deux Vaisseaux le *Brillant* & la *Flore* sont allés
 22 à *Rochefort* joindre l'*Ardent* de 64. canons,
 22 & la Fregate la *Gironne*, pour aller de con-
 22 sërve au *Cap - Breton*. L'*Ardent* resta à *Loïsis-*
 22 *bourg*

bourg, & la *Gironde* fut en *Canada*, d'où il est
revenu avec le *Caribou*. Tous sont partis du
Cap-Breton, tant les Vaisseaux du Roi, que
de la Compagnie & des particuliers, au nom-
bre de 83. sous les ordres de Mr. de Mechin;
Chef d'Escadre, commandant l'*Ardent*. Le
troisième jour il survint un coup de vent de
Sud-Est, qui dura trois jours, & dispersa
toute la Flotte. Mais elle se rassembla au
nombre de onze Vaisseaux desquels le *Cari-*
bou étoit commandant. Il les a amenés jus-
ques sous l'Isle de *Groix*, & il a été désarmer
à *Rochefort*. Il est vrai que la *Gironde* a fait
trois prises, qu'il a menées à *Rochefort*. Je
suis surpris que vous ne fassiez point mention
de *Cansou*, Ville située dans la partie Occi-
dentale de *Terre-neuve* que les François ont
prise aux Anglois l'Été dernier.

En finissant cet article, nous aprenons que
divers nouveaux mouvemens considérables se
sont faits sur le *Rhin* & sur la *Lahme*, dont nos
mémoires du mois prochain montreront les sui-
tes; qu'un Corps de Hussars Autrichiens con-
duisit le 10. Avril à *Lahnstein* 130. chariots de
fourrages qu'il avoit enlevés aux troupes Fran-
çoises du côté de *Dietz*: Que le Duc d'Ahren-
berg qui commande l'Armée des Alliés, établie
le 15. son quartier Général à *Vallendar* distant
d'une petite lieüe de *Coblence*: Que le Ma-
récchal de Maillebois, partit le même jour de
l'Armée du Roi, pour aller prendre le com-
mandement de celle de *Piémont*, sans attendre
le Prince de Conti, qui n'est arrivé que le
22. pour le remplacer.

On apprend aussi que les Autrichiens font de nou-
veau dans *Munich*: Que l'Electrice Doüairiere y est
restée avec les Princesses: Que l'Electeur son fils

est à *Augsbourg* avec le Prince Clement ; & que le Comte de Colloredo, Envoyé par la Reine de Hongrie & de Bohême dans l'Empire, est auprès de Son Altesse Sérénissime, traitant avec ses Ministres d'un accommodement, qui seroit précédé d'une cessation d'hostilités, sur le pied des ouvertures faites à ce sujet par le Comte de Loos, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe auprès de l'Electeur de Bavière, qui continué d'être à sa Cour, aussi-bien que le Baron de Droft.

E S P A G N E.

EN suite du plan concerté sur les affaires d'*Italie*, les Régimens de Brabant & de Milan, ont encore été embarqués à *Barcelonne* pour s'y rendre, & mirent le 15. Mars à la voile de ce Port, avec un vent favorable. Le 17. un troisième convoi d'argent destiné pour l'Infant Don Philippe, & consistant en deux millions de piastres, partit aussi sous l'escorte de 25. Cavaliers : Et le 21. 250. Gardes du Corps se mirent également en chemin pour augmenter la garde de ce Prince, qui, par leur arrivée, sera de 550. hommes. Au surplus il ne tiendra pas au Roi si tous les autres projets formés pour faire réussir les desseins de ses Alliés, ne sont exécutés : Car depuis la notification qui lui a été faite par le Comte de Thôring de la mort de l'Electeur de Bavière, S. M. a envoyé ordre au Comte del Bene son Ministre à *Munich*, d'y déclarer au nouvel Electeur, qu'elle remplira à son égard les mêmes engagements qui ont subsisté entre Elle, & le feu Prince son pere ; dans la persuasion, que Son Altesse Electorale y persistera de son côté également :

lement : Et le Roi, pour faire encore mieux connoître ses intentions à cet égard, a enjoint au Trésorier Général de se tenir prêt à remettre, au premier ordre, une somme considérable à la Cour de Baviere, pour acquitter les derniers termes du subside accordé au défunt Electeur.

Le Comte de Thöring, peu de semaines après avoir notifié la mort de son Maître, & reçu les assurances du Roi que nous venons de rapporter, il lui arriva un Courier de Munich avec son rapel. Il en a d'abord informé le Ministre, déclarant « que S. A. E. de Baviere n'oublieroit jamais les marques d'affection que sa Maison a éprouvées de la Couronne d'Espagne; qu'elle en conserveroit une éternelle réconnoissance, & qu'elle auroit constamment pour principe, de marquer le plus parfait attachement envers S. M. Catholique. » Ce Ministre Bavaois est depuis parti pour retourner à sa Cour.

Le Roi a nommé Grand d'Espagne de la premiere Classe, le Prince de Beauveau, fils aîné du Prince de Craon, Président du Conseil de Régence du Grand Duché de Toscane, & Administrateur de ce Duché. S. M. a aussi conféré le Gouvernement de Toléde au Marquis d'Espinorda, & nommé le Vice-Amiral Don Rodrigue de Torres, Conseiller du Conseil des Indes, en lui conservant les appointemens de Lieutenant Général de la Marine.

On a équipé à Cadix cinq Vaisseaux de régiment destinés pour la Vera-Cruz, & ils doivent partir incessamment pour s'y rendre, escortés jusqu'à une certaine hauteur par l'Escadre Françoisé que commande Mr. de la Jonquiere.

quiète. Deux Vaisseaux de guerre en ont été détachés au mois de Mars pour retourner à *Brest*.

Madame de France, épouse de l'Infant Don Philippe, est atteinte de la rougeole depuis le 24. du même mois.

La Cour de *Portugal* ne nous présente rien d'intéressant ce mois-ci. On ne marque de *Lisbonne* qu'un accident arrivé la nuit du 10. au 11. Mars à un magasin à poudre, auquel le feu ayant pris, il sauta en l'air avec un si grand fracas que toute la Ville en rétentit; que plusieurs maisons en ont été renversées, & qu'on a retiré de dessous les ruines 114. personnes, dont 28. tuées & les autres dangereusement blessées.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ANGLETERRE, en HOLLANDE, &
aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

Angleterre. La séance du Parlement continuë, & il ne paroît plus qu'après sa clôture le Roi doive passer la mer pour se rendre dans ses États d'Allemagne; ce qui néanmoins n'étoit pas encore décidé le 15. Avril, que le Duc de Cumberland étoit parti pour la *Flandres*, afin d'y prendre le commandement en chef de l'Armée combinée d'Angleterre & d'Hollande, ayant reçu auparavant une commission scellée du grand sceau, qui le constituë & le déclare Capitaine Général de toutes les troupes de la Grande-Bretagne & de celles qui seront employées pour le service

service du Roi, conjointement avec celles des Puissances qui lui sont alliées.

Ce qui s'est passé de remarquable au Parlement depuis ce qu'on en a montré, est que la Chambre des Communes accorda le 31. Mars cent mille livres sterlings pour satisfaire aux engagements pris avec le Roi de Pologne Electeur de Saxe, par le Traité de Varsovie que nous avons rapporté le mois passé en son entier : Et qu'ayant été proposé le lendemain de donner encore à Sa Majesté une somme de 500. mille livres sterlings pour satisfaire à tels autres Traités déjà conclus, ou qu'elle pourroit encore conclure avec ses Alliés, & pour employer cette somme aux usages qui lui paroistroient les plus convenables pour le service de la présente année, cette proposition passa à la pluralité des voix ; de sorte que tout ce qui a été mis sur le tapis jusqu'à présent pour mettre Sa Majesté en état de continuer la guerre, a été accordé à la satisfaction de la Cour & de la Nation. Ces 500. mille livres sont destinées à engager le corps de troupes de douze mille hommes de la Russie, dont on a déjà parlé, & à prendre d'autres engagements avec quelques Princes & Etats de l'Empire, si la médiation offerte par la *Porte-Ottomane* & par la *Russie*, vient à ne pas avoir d'effet.

Or sur ce dernier point, que le Prince Sherbatoff, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie, a touché dans une de ses conférences avec les Ministres du Roi, il lui a été répondu : « Que le Roi étoit extrêmement » sensible aux nouvelles assurances qu'il recevoit de l'amitié & des bonnes dispositions » de l'Impératrice : Que l'offre de sa médiation

» lui étoit en particulier très-agréable, dans la
 » persuasion que les différens objets qui ont
 » besoin de redressement, n'échapperoient
 » point à sa vive pénétration : Que Sa Maj.
 » avoit déjà envoyé ordre à son Ministre à la
 » Cour de *Vienne*, d'y donner part de cette offre,
 » & de faire à ce sujet les démarches convena-
 » bles pour mettre à profit les loüables inten-
 » tions de Sa Maj. Imp. Czarienne ; & que les
 » autres Puissances Alliées seroient pareille-
 » ment invitées de déclarer leurs sentimens sur
 » ce sujet. »

Depuis cette réponse Mr. Andrié, Ministre
 du Roi de Prusse, reparoit à la Cour plus assidument que par le passé, & a souvent des conférences avec les Ministres d'Etat. On n'est pas cependant dans la pensée à *Londres* que les choses iront à un accommodement entre cette Couronne & ses ennemis avant l'Automne prochain, si tant est qu'on y parvienne alors : Car tout est disposé pour faire agir dès-à-présent les forces de terre & de mer, & celles qui sont à la solde de la Grande-Bretagne, quoiqu'il puisse arriver entre les troupes de la Reine de Hongrie & de Bohême & celles de l'Electeur de Bavière : Et le Roi a les assurances de tous ses Alliés qu'ils ne se départiront en rien de ce qui a été contracté avec eux. Entre autres déclarations données là-dessus, le Chevalier de Champigny, Ministre de l'Electeur de Cologne, en fournit une, semblable à celle que le Baron de Hammerstein, Ministre du même Prince à *La Haye*, a faite aux Etats-Généraux ; savoir,

« que Son Altesse Electorale étoit fermement
 » résoluë de remplir, avec la dernière exactitu-
 » de, les engagements où elle est entrée avec

» Les Puissances Maritimes, & de concourir en
 » tout ce qui dépend d'elle, au rétablissement
 » du véritable & unique système capable d'af-
 » surer le bon ordre & la tranquillité dans
 » l'Empire, qui étoit le principal objet de ses
 » desirs, & à quoi elle jugeoit qu'on ne pou-
 » voit parvenir, qu'en éloignant de l'Empire
 » les troupes étrangères dont le séjour pouvoit
 » être préjudiciable à ce but. »

Cette déclaration est l'une de celles qui a fait à la Cour le plus de plaisir. Mr. de Guastaldi, Ministre de la République de *Genes*, en a aussi donné une, qui porte de nouvelles assurances que tous les préparatifs que fait cette République, n'ont pour objet que sa propre sûreté, & afin de se mettre à l'abri des inconvéniens qu'elle pourroit avoir lieu de craindre par la supériorité des troupes de l'un ou de l'autre parti. Le même Ministre a de plus fait connoître que sa République seroit prête à désarmer, dès que le Roi voudroit bien lui accorder quelque sûreté par rapport au Marquisat de *Final*, en engageant le Roi de Sardaigne à se délistier de l'article du Traité de *Worms* qui lui assigne ce Marquisat. Mais on demeure sans répondre positivement à Mr. de Guastaldi.

Voilà ce que cette Cour présente sur les affaires générales. Les particulières, ou plutôt les nouvelles particulières sont :

Que l'Amiral Medley mit le 10. Mars à la voile de *Torbay*, mais qu'en le faisant, il fut surpris par une violente tempête qui lui laissa à peine le tems de gagner le Port de *Plymouth*, où il entra le 12., sans que plusieurs Navires marchands pussent avoir le même bonheur, la plupart ayant été fort mal traités, & quel-

ques-uns ayant périés, particulièrement un Navire pour *Terre-Neuve*, a bord duquel il y avoit 170. hommes de recrues, deux Capitaines du Régiment de Philips, six femmes & tout l'Equipage de ce Navire, dont le Capitaine est le seul qui eut trouvé le moyen de se sauver, néanmoins après s'être cassé une jambe.

Qu'il y a eu un ouragan bien plus terrible à la *Jamaïque*, dont la Cour a reçu tous les avis pour n'en pas douter; puisque les particularités qui en montrent les dommages inexprimables, sont, « que le 31. du mois d'Octobre dernier
 » sur les six heures du soir le vent étant *Nord-
 » Est*, il s'éleva un ouragan des plus forts, qui
 » augmenta vers minuit, & qui devint ensuite
 » si furieux, qu'on ne se souvient pas d'en
 » avoir jamais eü un pareil dans cette Ile;
 » qu'il dura jusqu'à 6. heures du matin, avec
 » la même impétuosité, & causa sur terre &
 » sur la côte des dommages dont les habitans
 » de la *Jamaïque* se ressentiront long-tems;
 » que le Fort, élevé nouvellement à la pointe
 » de *Mejquita*, avoit été détruit, de même que
 » le Fort de *Passage* & celui du *Port-Royal*; que
 » la Ville de ce nom avoit extrêmement souffert,
 » par le dommage causé aux édifices &
 » aux maisons, dont il y en avoit un grand
 » nombre de renversées; & que tous les Quais
 » avoient été ruinés, ainsi que la plupart des
 » magasins & des ateliers, d'où la plus grande
 » partie des agrêts & des marchandises, qui y
 » étoient resserrés, fut jettée dans la mer par
 » la violence du vent; que les vagues qui frap-
 » poient le Port, & qui s'élevoient de plusieurs
 » pieds au-dessus du Quai, avoient inondé
 » une grande partie de la Ville, que le dom-
 » mage

» mage causé à la campagne n'avoit pas été
» moins considérable; que la plupart des Plan-
» tations y avoient été ruinées, & presque tou-
» tes les maisons détruites, tant par la force
» de l'ouragan que par le débordement des
» rivières, qui avoient inondé les champs, &
» avoient fait périr une quantité prodigieuse de
» bétail, de même qu'un grand nombre d'ha-
» bitans qui furent submergés dans leurs
» maisons; que quoique ce désastre ait été fort
» grand dans l'intérieur de l'Isle, on ne pou-
» voit le mettre en comparaison avec ce que
» les Vaisseaux de guerre & les Navires mar-
» chands, qui étoient à l'ancre au *Port-Royal* &
» sur la côte, avoient souffert; que le nombre
» des premiers montoit à huit, savoir, le Vais-
» seau le *Prince d'Orange*, la *Bonnette* & une
» Galliotte à bombes, qui avoient échoué con-
» tre les rochers, mais dont on avoit sauvé la
» plus grande partie de l'équipage; le *St.*
» *Albans*, & l'*Expérience*, qui ont pareille-
» ment échoué, qu'on espéroit cependant de
» pouvoir les remettre à flot, & qu'on en avoit
» aussi sauvé les équipages; le *Greenwich* & le
» *Lark-Hull*, tous deux périés, ainsi que le Ca-
» pitaine Allen qui commandoit le premier,
» le sieur Battersworth, son Lieutenant, & 70.
» hommes de l'équipage, outre 20. matelots,
» & 90. Nègres qui étoient sur le second; & le
» Vaisseau de guerre le *Rippon*, qui a été en-
» tièrement démâté, & qui filoit sur ses an-
» cres. Le nombre des Vaisseaux marchands &
» autres Bâtimens, tant ceux qui ont périés ou
» échoué, que ceux qui ont été brisés contre les
» rochers, ou qui ont seulement été endom-
» magés, monte à près de 160. dont les prin-
» » paux

» cipaux font la *Leguanza*, la *Marie*, le *Grey-*
 » *hound*, le *Bon-Compagnon*, le *George & Sara*,
 » & un Armateur, tous 6. de *Londres*; le *Bee-*
 » *cher*, le *Triton*, le *Palmtree*, la *Reine Elisa-*
 » *beth*, la *Celie*, la *Reine-Marie*, le *Seymour*, la
 » *Nouvelle Susanne*, l'*Anne-Galley* & le *Grey-*
 » *hound* appartenans à *Bristol*; la *Princesse-Anne*
 » & le *Laurier*, de *Liverpool*; les *Deux Sœurs*,
 » de *Lancastre*; la *Rosonne*, de *Philadelphie*;
 » l'*Albion*, de *Cork*; l'*Amitié*, de *Glasgow*; le
 » *Tamerlan* & l'*Edouard*, de la *Jamaïque*; l'*A-*
 » *mericain*, le *Saint Paul*, l'*Amié* & la *Prin-*
 » *cesse*, Vaisseaux François, pris quelques jours
 » auparavant, & l'*Anne-Guthrie*, chargé de
 » marchandises de la *Nouvelle-Espagne*, pour
 » la valeur de douze-mille livres sterlings, ou-
 » tre d'autres Bâtimens compris dans une liste
 » qu'on en a publiée, & qui paroît imprimée
 » dans les nouvelles publiques de *Londres*.

De sorte qu'on fait monter à plus de sept
 millions de livres sterlings les dommages causés
 par ce furieux ouragan. Mais il paroît qu'on
 s'en dédommage en partie par les prises Fran-
 çaises & Espagnoles qui sont plus fréquentes
 qu'elles n'ont encore été soit en *Europe*, soit
 aux Indes, & dont l'une mérite d'autant plus
 d'être rapportée, qu'elle est la plus riche qui
 ait été faite depuis le commencement de la
 guerre avec l'Espagne, si l'on en excepte le
 Vaisseau d'*Acapulco*, pris par l'Amiral Anson,
 & dont nous avons fait mention en son tems. Cette
 dernière prise estimée près de 250. mille livres
 sterlings, & faite par le Capitaine Thomas
 Flanckland, montant le Vaisseau de guerre la
Rose de 20. canons & de 175. hommes déqui-
 page, a été conduite au Port de *Charles-Town*
 dans

dans la *Caroline Méridionale*, après un combat fort vif, dans lequel 127. hommes de son Equipage furent tués ou blessés : Elle se nommoit la *Conception*, & alloit de *Carthagene* à la *Havane* ; sa charge consistoit en 800. cerons de cacao, 68. caisses d'argent, une grande quantité d'or & d'argent monoyé & d'argenterie, une Chaise à l'Indienne avec des rouës & un essieu d'argent, des diamans, des perles & beaucoup d'or en lingots.

Mais on ajoutera aussi ici ; que suivant l'état des dettes de la Nation qui a été remis à la Chambre des Pairs, elles montoient le 31. Décembre 1743. à 51. millions 43347. livres sterlings, & le 31. Décembre dernier à 53. millions 679247. mêmes livres : D'où l'on voit quelle est la situation où les circonstances présentes mettent cette Nation.

La Cour, par une suite des égards qu'elle a pour le Maréchal de Belleisle & le Comte son frere, s'est relâchée presque sur le tout quant à leur détention au Château de Windsor, que nous avons détaillée le mois passé. En vertu d'une promesse qu'ils ont faite sur leur parole d'honneur de ne point abuser de la liberté qui leur seroit accordée, & de ne point se mêler d'affaires d'Etat ni de politique, il a été réglé que ces deux Seigneurs pourroient quitter le Château de Windsor, & loger dans une maison particulière ; qu'il leur seroit libre de jouir de la campagne, dans la distance de vingt miles à la ronde, au-delà de *Windsor* ; qu'ils pourroient écrire à leurs amis & connoissances, & en recevoir des Lettres, sous le couvert de l'un ou de l'autre des deux Secretaires d'Etat ; & qu'il seroit permis à toutes
les

Les Duc & Comte de Belleisle ne sont plus resserrés.

les Personnes de la Noblesse d'aller leur faire visîre quand elles le souhaiteroient , toujours sous la condition de ne point se mêler d'affaires d'Etat. En conséquence de ces bontés du Roi, dont le Maréchal de Belleisle fait témoigner sa grande reconnoissance , il a loué à *Windsor* une belle maison que le feu Duc de Northumberland y a occupée ci-devant ; il y loge depuis le 6. Avril, que la liberté de sortir du Château où il étoit détenu , lui fut annoncée par le Lieutenant-Général Folliot ; & comme il veut , le moins qu'il est possible , être à charge à la Cour, il a reçu de France une grosse remise pour la dépense de son entretien & de sa Maison. Mrs. de Belleisle ont fait venir de Londres un Equipage dont ils se servent dans l'étenduë qui leur a été assignée , & ayant demandé un Prêtre Catholique pour vaquer aux devoirs de la Religion , il a été permis à un des Aumôniers de la Chapelle du Ministre de Sardaigne , de se rendre auprès d'eux. Les Colonels des Gardes qui avoient été nommés pour être auprès de ces deux Seigneurs , ont tous reçu l'ordre de retourner à Londres.

H O L L A N D E.

IL paroît qu'on se concerte à la Haye avec les Ministres étrangers , sur l'événement de politique aussi extraordinaire qu'il est unique, de la médiation pour une concorde à ramener entre les Puissances qui sont en guerre , qu'offre le Grand Seigneur aux Etats Généraux , comme il l'a offerte à la Reine de Hongrie & de Bohême , au Roi de France , & au Roi de la Grande Bretagne ; d'autant que cette médiation

n'est point bornée à ce que nous en avons déjà dit, mais qu'elle est revêtue encore de circonstances, qui montrent que Sa Hauteſſe agit dans un fonds de ſincérité & par un principe qui fera toujours honneur à ſon règne; puisqu'outre ſa médiation, elle a adreſſé des Lettres ſur le ſujet qui y eſt contenu, à l'Impératrice de Ruſſie, au Roi & à la République de Pologne, aux Rois de Suede & des deux Siciles, & à la République de Veniſe.

Cependant la République compte d'avoir, pendant cette campagne, 40. mille hommes de ſes troupes en *Flandres*, qui y ſont pour la plûpart rendus, auſſi-bien que les Généraux qui les commanderont, leſquels ſont les mêmes qui commanderent l'année dernière. L'Angleterre y tenant un même nombre, compris les 8. mille *Hannovriens*, l'Armée combinée ſera en état de ſ'oppoſer à celle de France, quoique peut-être de dix mille hommes ſupérieure. Le Duc de Cumberland arrivé le 17. de Londres à La Haye, d'où il eſt reparti, la commandera en Chef, ſous la direction, comme on le dit, du Comte de *Königſegg*, Felt Maréchal des Armées de la Reine de Hongrie & de Bohême, qui après un ſéjour de quelques ſemaines à *La Haye*, & diverſes conférences avec les Miniſtres de la République, ſ'eſt rendu à *Bruxelles*. Car on aſſure, ſur ce ſujet, que S. M. Britannique lui a fait déclarer par Milord Cheſterfield, qu'elle étoit infiniment ſenſible à la politèſſe que le Comte de *Königſegg* avoit eu de céder le commandement en chef au Duc de Cumberland, qu'il en conſerveroit néanmoins la direction, & que S. A. Royale ſe feroit un vrai plaisir d'apprendre ſous lui le métier de la guerre.

Le

Le Comte de Sinsheim, Ministre Plénipotentiaire du feu Electeur de Baviere est parti pour retourner à sa Cour, après avoir pris congé des Etats Généraux par un beau Mémoire qu'il leur a présenté. On lui a remis le présent ordinaire, avant son départ, consistant en une chaîne d'or. Son Secrétaire en a eu également une, mais celle-ci de la valeur de 300. florins, & l'autre de 1300. Mr. Elfacker réside présentement pour le nouvel Electeur de Baviere auprès de L. H. P. Il a eu l'avis d'un Combat qui s'est donné le 12. Avril dans la plaine de Munich, dont nous donnerons le mois prochain les circonstances.

P A Y S - B A S.

LEs deux grandes Armées que les Hauts Alliés & la France veulent faire agir dans ces Pays, se forment par l'arrivée des troupes de part & d'autre, & de celles des Garnisons; de sorte qu'on ne tardera pas à voir quel sera le début de la campagne qui s'ouvre. Car tout est réglé à cette fin, les magasins sont établis & remplis; & quant aux Places, celles que menacent les François sont bien garnies de monde, pourvuës de tout ce qui est nécessaire, & en état de faire une longue & vigoureuse résistance, en cas d'attaque, par les bonnes mesures que le Comte de Caunitz-Rittberg a prises.

Ce fut le 30. Mars vers les cinq heures & demie du soir qu'arriva à *Bruxelles* Son Excellence le Comte de Königsegg, au bruit d'une triple décharge du canon des remparts, accompagnée du Comte de Lannoy Gouverneur de cette Ville, qui avoit été à sa rencontre au-delà d'Anvers, & chez qui elle fut descendre. Le 14. Avril le Prince de Waldeck nommé Commandant en chef des troupes Hollandoises, arriva aussi de la *Haye* à *Bruxelles*, & fut le lendemain en con-

férence avec le Comte de Königsegg.

Le Duc de Cumberland est aussi arrivé le 21. à *Bruxelles*, & est allé descendre à l'Hôtel d'Egmond, qui lui avoit été préparé.

Les ouvrages extérieurs de *Menin* étant entièrement ratés & comblés, les troupes Françaises qui étoient dans la Ville, en sont sorties & l'artillerie a été transportée à *Doijay*. Les François ont aussi de gros magasins en *Flandres* & dans le *Hainaut*, & sont tout disposés à ouvrir la campagne.

Les Cours du Nord n'ayant rien d'intéressant pour l'étranger, nous n'en ferons point ce mois-ci d'article. On a déjà montré ce que celle de *Russie* pensoit à présent sur les affaires des Puissances qui sont en guerre. Il y a à y ajouter, que le 27. Mars, Mr. d'Aillon Ministre Plénipotentiaire de France, eut enfin son audience publique de l'Impératrice, & que dans un discours très-éloquent qu'il fit à Sa Maj., il employa la qualification de *Sérénissime & Très-puissante Impératrice de toutes les Russies*. On pourra faire une plus ample mention de cette audience le mois prochain.

ARTICLE VII.

Qui contient les Mariages, & les Morts des Personnes illustres depuis deux mois.

M*Ariages.* Sur la fin de Janvier le Duc de *Coscia*, frere du Cardinal de ce nom épousa à *Naples* la jeune Princesse de *Pado*.

Le Comte de *Maillebois*, fils du Maréchal de ce nom, épousa le 9. Mars à *Paris* Mademoiselle d'*Argenson*, fille du Secrétaire des affaires étrangères.

Le 21. le Prince de la Tour & Taxis a épousé Mademoiselle de Lambesc dans la même Ville.

Le Mariage du Prince de Beauveau, Grand d'Espagne, fils du Prince de Craon, avec Mademoiselle de Bouillon, fut célébré la nuit du 3. au 4. Avril à *Paris*.

Morts. Le Comte d'Osternan, ci-devant premier Ministre de l'Empire de *Russie*, est mort au mois de Septembre dernier dans le lieu de son exil, en *Siberie*, âgé de 82. ans.

Le 3. Novembre suivant mourut au *Cap-Breton* Mr. du Quénel, Gouverneur de *Loisibourg*. On n'a eu que depuis un mois la nouvelle de ces deux morts.

Le 7. Fevrier mourut à *Munster* le jeune Comte de Kettler, descendant de la Branche d'où les Ducs de Courlande du même nom sont issus.

La mort enleva le 18. du même mois à *Oudenaerde* le Prince de Chimay, Lieutenant-Général des Armées de la Reine de Hongrie & de Bohême, qui en étoit Gouverneur.

Le 20. mourut à *Paris* le Prince Chrétien de la Tour-Taxis, frere du Prince de la Tour-Taxis qui s'est marié dans la même Ville.

Le Comte Gavriani, Chambellan & Grand-Maître de l'Impératrice Douairiere, est mort à *Vienne* le 27.

Le Duc de Beaufort, Marquis & Comte de Worcester, mourut le 5. Mars à *Bath*.

Le Marquis d'Imecourt, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, & Gouverneur de *Montmédy*, a payé le même tribut dans un âge très-avancé.

Le 20. décéda à *Madrid* le Comte de Villanova

nova, Marquis de Perales, laissant des richesses immenses. Il étoit Chevalier de l'Ordre de St. Jacques, Conseiller du Conseil des Indes, Ministre de la Chambre du Commerce, & de celle des Monnoyes, & Trésorier de l'Ordre de la Croisade.

Charles - François-Marie Duc d'Aoste, second fils du Roi de Sardaigne, mourut de la petite verole à *Turin* le 26. dans sa huitième année. Sa Majesté avoit eu ce Prince de son mariage avec la Princesse Elisabeth - Therese de Lorraine, morte en 1741.

Le 29. est mort à *Londres* le Comte d'Orford, Pair de la Grande - Bretagne, connu ci-devant sous le nom de Chevalier Robert Walpole. Il étoit fort connu par la part considérable qu'il a eue dans la direction des affaires publiques sous le règne du Roi Georges I. & sous celui du présent Roi d'Angleterre.

La Princesse de Soubise mourut à *Paris* le 5. des suites de ses couches, à l'âge de 28. ans.

Mr. de Neny, Conseiller du Conseil Privé de la Reine de Hongrie & de Boheme, & Secrétaire d'Etat & de guerre de Sa Majesté pour le Gouvernement des *Pays-Bas*, mourut le 9. dans la 69. année de son âge. Il en avoit passé 34. au service de l'Auguste Maison d'Autriche.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negociationem exercentibus, seridò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citrà supranominati Andreae Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcumque exemplarium, & insuper mulltæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vr. Jo. Ad. Comes de Metsch. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. E. F. LIBER BARO DE GEANDORFF.